

W  
**#UCLGMeets**



## **Congrès de CGLU**

Daejeon 2022 · 10-14 octobre

---

# **Assemblée générale**

Jeudi 13 octobre

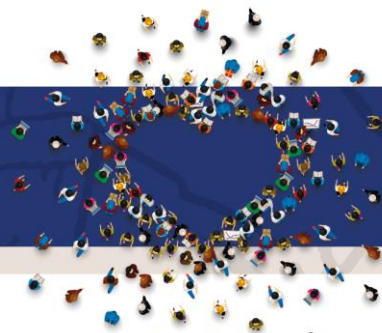
14h30-17h30 (KST)

**#UCLGCongress**



## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Rapport de la Présidence pour 2019-2022
2. Rapport des processus politiques du Sommet
  - 2.1. Présentation du circuit Assemblée
  - 2.2. Présentation du circuit Town Hall
3. Rapports et recommandations des Conseils politiques de CGLU
  - 3.1. Droit à la ville et territoires inclusifs
  - 3.2. Opportunités pour toutes et tous, culture et diplomatie des villes : les clés du développement durable et de la paix
  - 3.3. Gouvernance territoriale multiniveaux et financement durable
  - 3.4. Des villes plus sûres, résilientes, durables et capables de répondre aux crises
  - 3.5. Mise en œuvre du Nouvel Agenda urbain
4. Le Prix de CGLU pour la paix
5. Rapport de la Commission des affaires statutaires sur le processus électoral
6. Ratification des vice-président·e·s de CGLU nommé·e·s par les Sections
7. Nomination du Conseil mondial de CGLU



## Point 1

✓ Pour information

### RAPPORT DE LA PRESIDENCE POUR 2019-2022

#### Résumé et recommandations

Ce document met en lumière les principales réalisations de l'Organisation mondiale de 2019 à 2022.

Il ne s'agit pas d'un document exhaustif, mais il présente les étapes marquantes de l'Organisation mondiale au cours des trois dernières années.

Les rapports publiés pour 2017 et 2018 sont disponibles sur le site web et un rapport détaillé pour 2022 fait partie du paquet des documents du Conseil mondial et est disponible pour tout membre sur demande.

Ce point vise à donner l'occasion au leadership de CGLU de présenter « l'état de l'union » de notre Organisation et mouvement mondial qui identifie les priorités pour les années à venir, l'héritage de la Présidence et son mandat, et donne une idée du travail qui reste à faire pour consolider certaines des politiques et actions mises en place et pour renouveler nos priorités.

Le Rapport de la Présidence sera divisé en deux parties : un bref résumé des principaux jalons de la Présidence au cours de son mandat, et un rapport complet de la Présidence qui résume les trois années, disponible directement sur UCLGMeets.

#### L'Assemblée générale est invitée à :

1. **Prendre note** du rapport de la Présidence.

#### Etat des lieux

1. A l'approche du Sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux, notre mouvement s'est présenté plus fort que jamais, assumant ses origines pour délivrer sa vision transformatrice pour les personnes, pour la planète et pour le multilatéralisme. Pour sauvegarder la démocratie locale, construire la paix par la coopération mutuelle et rester fidèle aux valeurs et aux principes de décentralisation, de subsidiarité, d'égalité des genres, d'autonomie et de responsabilité.
2. Notre Congrès mondial à Daejeon est le moment de renouveler le leadership nommé à Durban. Le laps de temps qui s'est écoulé depuis notre Congrès de Durban a été atypique, marqué par la pandémie et un moment de superposition de crises qui ont eu un impact sur les priorités de notre mouvement, et nous a fait comprendre que gouverner avec soin et empathie doit être au cœur de ce que nous faisons.

3. En 2020, le monde s'est arrêté, et la façon dont nous sommes toutes et tous lié·e·s les un·e·s aux autres a radicalement changé, peut-être pour toujours. La pandémie de COVID-19 a agi comme une loupe qui a mis en évidence qui nous liassions pour compte, et ce que nous laissions derrière nous, et elle a exacerbé l'impact des défis universels auxquels nous sommes confronté·e·s.
4. Nous assistons à des niveaux d'inégalité sans précédent, à tel point que la paix et la démocratie ne sont plus de mise. Nous sommes confronté·e·s à une crise environnementale qui atteint un point de non-retour. Nous vivons à une époque où les divisions s'aggravent, où la guerre a fait son chemin dans nos vies avec des impacts imprévus sur la vie quotidienne dans le monde entier.
5. Pendant toute la durée de ce leadership, notre travail commun s'est adapté au contexte actuel. Avec les agendas universels de développement comme cadre de transformation, et grâce au « Pouvoir du nous », grâce aux villes et régions prêtes à offrir un monde qui prend soin, notre mouvement s'est efforcé de surmonter une pandémie qui nous a séparé·e·s physiquement, dans le but d'élaborer un **Pacte pour l'avenir** : une stratégie qui va au-delà de la décennie d'action et s'adresse aux processus internationaux qui envisagent le monde de l'après-2030.
6. En 2020, après l'engagement pris à Tanger de rejoindre l'ONU75, notre objectif était de galvaniser notre mouvement pour répondre à l'appel des Nations unies. La pandémie ayant transformé nos habitudes, nous nous sommes réuni·e·s virtuellement et avons pu établir de nouveaux partenariats, renforcer les partenariats existants et rassembler les gouvernements locaux et régionaux du monde entier dans une plateforme de connaissances. Nous avons pu comprendre que, malgré la distance, aucun·e d'entre nous n'est seul·e, et que nos efforts communs peuvent façonner le monde qui nous entoure, ce qui a été la force directrice de notre Décalogue pour l'ère COVID-19.
7. La pandémie a fait rage, mais l'année 2021 a marqué une avancée dans notre engagement à placer les soins au centre de toutes les actions. Notre mouvement a fait des pas de géant pour se présenter comme un **mouvement municipal féministe**, une déclaration sur la façon dont nous comprenons que la politique doit être pratiquée, et ce mouvement a été présenté comme tel dans les Forums Génération Égalité et lors de la CSW65. Avec le mandat d'adopter un Pacte pour l'avenir comme moyen de mettre en œuvre notre Décalogue, nous avons fait évoluer notre plateforme d'apprentissage pour nous assurer qu'elle était capable de rassembler des partenaires dans un processus qui alimenterait le Pacte, et nous avons commencé à prendre des mesures pour faire évoluer nos rassemblements statutaires pour un monde hybride.
8. 2022 a été l'année où nous nous sommes retrouvé·e·s physiquement, mais aussi une année où notre capacité de diplomatie des villes et d'unité a été mise à l'épreuve. L'année 2022 a marqué la révision du Nouvel Agenda urbain et a vu CGLU animer notre Global Taskforce dans la salle de l'Assemblée de l'ONU. Cette année a également été l'année des Dialogues municipaux de CGLU pour la paix, qui ont placé la diplomatie des villes transformatrice au centre de l'agenda, tout en poursuivant notre travail de recherche et d'apprentissage.

### **Nous agissons pour les personnes, pour la planète et pour les gouvernements**

9. Ayant reçu le mandat d'élaborer un Pacte pour l'avenir, notre Organisation mondiale transforme la manière dont elle se présente au monde. Les trois axes qui structurent le Pacte - personnes, planète et gouvernement - guideront notre travail dans les

années à venir et font désormais partie de notre plan de travail et de la façon dont nous racontons notre histoire.

10. Au cours du mandat de la Présidence, CGLU a compris que ces axes doivent imprégner nos domaines de travail, et que le « pouvoir du nous » est notre force pour répondre aux défis actuels auxquels nous sommes confronté·e·s. Nous prenons soin, et c'est pourquoi nous plaidons, nous recherchons, nous apprenons, nous écoutons et nous nous réunissons pour renouveler le contrat social, pour ouvrir la voie à un nouveau contrat social centré sur le soin : en développant une manière féministe de faire de la politique, une nouvelle relation avec la planète, et une manière de nous gouverner avec le municipalisme et la démocratie locale au centre de la prise de décisions.
11. Depuis 2019, **nous plaidons** pour un monde dans lequel les gouvernements locaux et régionaux, et les communautés qu'ils représentent, font **partie de la table de prise de décisions** afin d'apporter la transformation. En ce qui concerne l'avenir du **gouvernement**, nous avons été en mesure d'établir des partenariats avec l'Organisation mondiale de la santé, de nous joindre à l'appel du secrétaire général des Nations unies en faveur de l'ONU75 et de participer à l'examen du nouvel agenda urbain à Quito+5 avec toute la force de notre collectif. Notre collectif au Forum politique de haut niveau (FPHN) a maintenu ses espaces structurels avec le Forum et la Journée des gouvernements locaux et régionaux, et les gouvernements locaux et régionaux restent un élément intégral du plaidoyer envers le G-20 et l'initiative U20 qui s'est développée au cours de ces dernières années, présentant nos appels aux dirigeants des pays du G-20. Nous avons aussi fortement plaidé et mené des activités pour un monde dans lequel les gouvernements locaux et régionaux ont accès au financement.
12. Notre mouvement a également renforcé sa participation à l'agenda des droits humains, en mettant l'accent sur les personnes avec la naissance du **mouvement municipal féministe**, la **Charte de Lampedusa** et la **signature d'un accord de collaboration inédit avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme**, tout en travaillant main dans la main avec l'envoyée spéciale des Nations unies pour les personnes handicapées afin de garantir que l'accès universel aux services fasse partie de l'agenda municipal dans le monde entier.
13. CGLU a réaffirmé son engagement en faveur de l'équité, des droits humains et de l'égalité de participation en développant un plaidoyer et une communauté de pratique sur les villes et territoires inclusifs et accessibles ; et sous la prémisse de « l'accès pour toutes et tous », nous avons promu l'égalité d'accès à la technologie dans l'ensemble du réseau afin de garantir que l'avenir soit accessible à tout le monde.
14. Lorsqu'il s'agit de transformer notre relation avec notre planète, CGLU s'est efforcée de redéfinir la manière dont nous interagissons avec notre planète, en transformant nos modèles de production et de consommation, et en assurant une véritable transformation écologique. Nous nous sommes engagé·e·s dans les trois cycles de la COP, ainsi que dans la COP sur la biodiversité, réuni·e·s au sein du grand groupe des gouvernements locaux et des autorités municipales, et notre stratégie sur les villes et régions intermédiaires a également le bien-être de notre planète à l'esprit. Il est essentiel de passer de l'urgence à la viabilité, grâce au partenariat institutionnel avec des acteurs clés dans ce domaine.
15. **Nous prenons soin** car nous plaçons les personnes au centre de nos efforts. C'est le cœur de nos valeurs en tant que mouvement, conformément aux appels de la Déclaration politique de Durban. Grâce à la solidarité, à la planification axée sur les personnes et à une manière féministe de faire de la politique, la valeur des soins a imprégné nos rassemblements statutaires, alors que notre leadership se réunissait

pour prendre des décisions afin de subvenir aux besoins de nos communautés. Nos réunions statutaires au cours de ces trois années ont été centrées sur nos communautés, comme le prouve le développement du Décalogue de CGLU pour l'ère COVID-19, la Charte de Rome, le développement et l'implication de nos Conseils politiques dans l'élaboration des politiques de notre Organisation.

16. Nos domaines de travail ont travaillé dans le cadre du futur Pacte pour l'avenir. **Nous recherchons** afin de développer des voies pour un avenir équitable et durable. Notre 6e rapport mondial sur la démocratie locale et la décentralisation se concentre sur les « voies d'accès aux égalités urbaines et territoriales ». Avec la participation de différentes parties du réseau ainsi que du monde universitaire et des organisations de la société civile, nous recherchons ensemble un monde plus égalitaire et qui prenne soin. Notre recherche a également été le fer-de-lance de notre plaidoyer auprès des Nations unies, avec notre rapport *Local and Regional Governments towards the Localization of the SDGs* (Les gouvernements locaux et régionaux face à la localisation des ODD) présenté en 2020, 2021 et 2022, qui se concentre sur l'état de la localisation et met en lumière l'implication des gouvernements locaux et régionaux dans les rapports infranationaux par le biais des VLR (examens locaux volontaires) et VSR (examens infranationaux volontaires). Notre engagement avec la London School of Economics-Cities nous a permis de renforcer les capacités institutionnelles pour des réponses urbaines et territoriales plus efficaces aux urgences complexes et mondiales.
17. **Nous apprenons** en développant des outils, des activités et des modules pour apprendre ensemble et réapprendre la localisation, avec la plateforme en ligne #LearningwithUCLG au centre, développant plus de 50 cours d'apprentissage, quatre modules sur la localisation des ODD et trois modules sur la localisation du cadre de Sendai, et comptant plus de 500 personnes inscrites, et en développant les expériences d'apprentissage en direct (#LiveLearningExperiences), une plateforme de connaissances partagées visant à encourager la connexion des pratiques locales aux agendas mondiaux. La formation des formateurs et l'apprentissage par les pairs entre membres constituent également des éléments indispensables du travail dans ce domaine.
18. **Nous écoutons** la communauté internationale et établissons des partenariats renforcés avec elle. Par le biais de nos expériences #CitiesAreListening et de notre processus de Town Hall, nous veillons à ce que la transformation des agendas mondiaux soit un processus de co-création aux côtés de partenaires du secteur privé et de la société civile organisée au niveau international, et nous suivons le mandat qui nous a été confié à Durban.
19. Ce travail autour des soins a également été intégré dans notre manière de communiquer, avec les nouvelles plateformes de nos équipes qui permettront une meilleure communication entre les membres et une visibilité renouvelée vis-à-vis des partenaires. Le développement de UCLGMeets et le travail dans les coulisses de CGLU en tant que plateforme des plateformes ont été essentiels. L'expérience de notre #LiveLearningExperience et nos plateformes #CitiesAreListening ont façonné le récit de CGLU et ont conduit au renouvellement du discours axé sur le pouvoir du nous (#PowerOfWe).

### **Un réseau adapté aux besoins**

20. **Ces dernières années, CGLU s'est engagée dans des partenariats avec l'Union européenne et avec l'Agence suédoise de développement international pour soutenir et renforcer ses activités. Afin de garantir l'efficacité de nos actions et de répondre aux défis des années à venir, CGLU a entrepris une évaluation**

**externe de 2020 à 2022, dont les résultats sont prometteurs et exposent les défis que nous devons surmonter dans les années à venir.**

21. Tout au long de la période 2019-2022, les activités de CGLU ont été alimentées en grande partie par la première génération du partenariat spécial entre CGLU et l'Union européenne, qui a été renouvelé jusqu'en 2022 après cinq années de succès. Tout au long de ces années, le partenariat avec la Commission européenne nous a permis d'améliorer notre travail, de renforcer nos partenariats dans la sphère internationale, et a contribué à tous les domaines de travail de CGLU, ainsi qu'à nos sections régionales.
22. L'accord soutiendra davantage le rôle des autorités locales et de leurs associations dans la formulation de politiques visant à promouvoir le développement durable au niveau local, régional et mondial et à formaliser un ensemble d'intérêts et d'objectifs communs. Il s'agit notamment de renforcer l'engagement entre l'UE et les gouvernements locaux et régionaux et leurs associations dans la coopération décentralisée, de favoriser la localisation des Objectifs de développement durable, de sensibiliser et de renforcer les capacités des gouvernements locaux et régionaux et de leurs associations en tant qu'acteurs des politiques de gouvernance et de développement au niveau international ; de renforcer la capacité des associations de gouvernements locaux et régionaux à coordonner les voix de tous les partenaires, à créer des synergies et à apporter une valeur ajoutée en tant que réseau, en garantissant une bonne gouvernance et des partenariats durables, y compris avec l'Union européenne.
23. La prochaine étape de ce partenariat débutera en 2023, jusqu'en 2027. Soutenus par 50 millions d'euros de l'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale - Global Europe (NDICI - Global Europe) de la Commission européenne, les cinq accords de partenariat renouvelés reconnaissent la contribution des gouvernements locaux et régionaux à la conception et à la mise en œuvre des politiques nécessaires pour atteindre les Objectifs de développement durable, en particulier pour rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables.
24. Au cours de ces quatre années de mise en œuvre, l'accord avec SIDA nous a permis de renforcer notre travail de plaidoyer par la mobilisation de nos conseiller·e·s Ubuntu en soutien au développement des politiques et des connaissances, de faciliter nos activités d'apprentissage, de partage des connaissances, d'échanges entre pairs et de coopération décentralisée et ainsi d'accroître la capacité des gouvernements locaux et régionaux à concevoir et mettre en œuvre des politiques innovantes, et de renforcer nos efforts de communication et la mise en valeur de l'expérience de nos membres dans la localisation des ODD par l'initiative Local4Action HUB.
25. L'évaluation externe du programme réalisée par Triple Line à la mi-2022 souligne la pertinence, l'efficacité et l'efficacités du programme. Parfaitement cohérent avec la stratégie globale de CGLU, le programme a favorisé une meilleure compréhension et une adhésion concrète aux ODD au niveau des gouvernements locaux et régionaux, et tous ses résultats escomptés à travers ses différentes composantes ont été atteints, avec un fort accent et une attention transversale sur le genre et la promotion des femmes. L'évaluation note également sa remarquable efficacité, soulignant la pleine adaptation de ses moyens de mise en œuvre dans le contexte du COVID-19.
26. L'évaluation met également en lumière certains défis : comment pouvons-nous mieux mobiliser et répondre aux besoins spécifiques des pays les moins avancés ? Comment pouvons-nous renforcer notre système de suivi et d'évaluation pour mieux rendre compte des résultats de notre travail et démontrer la valeur ajoutée de notre

Organisation ? Comment pouvons-nous mieux communiquer et mobiliser nos membres au-delà des « volontaires » ?

27. Consolider ces réalisations et relever ces défis seront au cœur des discussions que CGLU et SIDA ont engagées à la fin de 2022 dans le but de développer une nouvelle phase de ce partenariat.
28. Suite au mandat reçu par le Bureau exécutif en mai 2020 et à la sélection des consultants lors du Conseil mondial en novembre 2020, CGLU a lancé le processus de son évaluation externe. Cette évaluation analyse la performance de l'Organisation et sa capacité à s'adapter à l'écosystème changeant dans lequel elle opère. Comme décidé par les instances dirigeantes, elle prend en compte la position de CGLU dans le contexte mondial et la structure du réseau. Elle a été réalisée par l'agence DNA Consulting.
29. Après avoir reçu deux premiers rapports sur les progrès réalisés, respectivement en mai 2021 et en novembre 2021, dans lesquels DNA Consulting a partagé les résultats préliminaires de l'évaluation après une phase de travail sur dossier et d'entretiens approfondis incluant la perspective des sections, le Conseil mondial a convenu d'accorder plus de temps à DNA Consulting pour mener des entretiens supplémentaires et des sessions en ligne avec des groupes spécifiques de membres.
30. Selon le rapport final, il apparaît que l'évolution de CGLU depuis sa création a été réussie. Il s'agit d'une organisation internationale unique sur la scène internationale, en termes de diversité des membres, de légitimité, de singularité de son orientation, de sa portée géographique et de son approche généraliste, ce qui la rend particulièrement pertinente et bénéfique pour ses membres.
31. Sur la base de ces recommandations, le Secrétariat mondial lance des processus de consultation l'année prochaine pour traiter les principales recommandations, et il est prévu que ces processus soient alignés sur les priorités stratégiques définies par le Pacte pour l'avenir, et que le processus soit lancé lors du Séminaire de 2023.

### **L'échec n'est pas une option - Le Pacte pour l'avenir vers le renouvellement de nos systèmes**

32. La transformation - de nos modèles, de nos actions, de nos partenariats - n'est plus dispensable. L'échec n'est pas une option. Dans ce contexte, nous sommes fermement résolu·e·s à contribuer à un changement durable et profond de nos sociétés et de nos systèmes. Un changement à opérer pour avancer ensemble, plus fort·e·s, en prenant soin les un·e·s des autres et de notre planète.
33. Le Sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux de Daejeon, notre Congrès mondial, sera l'occasion de renouveler notre leadership et nos priorités pour les six années à venir, en mettant davantage l'accent sur la paix et la diplomatie des villes, sur l'égalité des genres, sur la mobilité humaine, l'accessibilité, la santé, la proximité,... Nous nous présenterons avec des mécanismes de consultation renouvelés et les contributions de nos partenaires du processus de Town Hall et de nos sections régionales.
34. À travers ce Pacte pour l'avenir, les membres de CGLU et notre collectif organisé reconnaissent l'importance de ce moment fondateur, pour un monde qui fait le lien entre les actions locales et les tendances mondiales. Un monde qui garantisse l'égal accès aux services publics de base. Un monde qui transforme ses systèmes dégénératifs pour en faire des systèmes régénératifs. Un monde dirigé par des



communautés bien informées, critiques et autonomes. Un monde féministe qui prend soin et qui prospère avec des filles, des femmes, des garçons et des hommes également autonomisé·e·s. Un monde fondé sur la solidarité.

35. Cités et Gouvernements Locaux Unis, mouvement axé sur l'égalité, s'engage à faciliter l'espace pour les dirigeants locaux et régionaux afin de faire de ce monde une réalité, répondant ainsi à l'appel du Sommet de l'ONU pour l'avenir.

## Point 2

✓ Pour information

### RAPPORT DES PROCESSUS POLITIQUE DU SOMMET

#### Résumé et recommandations

Le Congrès mondial de 2022 offrira un espace alternatif pour que les membres puissent s'organiser avec les parties prenantes et préparer des contributions, promouvoir des domaines politiques et développer les prochaines étapes du mouvement municipal. Il consolidera les politiques promues par CGLU dans le cadre de son plan stratégique, en mettant l'accent sur la réalisation de « Notre programme commun », en redéfinissant les nouveaux services essentiels pour ne laisser personne ni aucun territoire pour compte, en régénérant la confiance entre le gouvernement et les personnes, en plaçant les gouvernements locaux et régionaux comme représentants des communautés et pour les communautés, et en conservant les quatre grands thèmes des Conseils politiques de CGLU comme piliers clés.

Une attention particulière sera accordée à la création d'un espace de dialogue structurel avec les autres parties prenantes et notamment la société civile, visant à renforcer la démocratie locale, la mise en œuvre du droit à la ville et le développement d'un agenda intergénérationnel pour l'Organisation mondiale.

Le résultat du Sommet ne sera pas seulement une déclaration, mais un corpus de recommandations politiques intégrées résultant d'une consultation avec d'autres parties prenantes et offrant des priorités continentales ascendantes et spécifiques aux différentes régions. Ces recommandations seront issues des quatre circuits du Congrès et alimenteront le **Pacte pour l'avenir**.

Ce point vise à fournir une vue d'ensemble des processus d'élaboration des politiques du Sommet mondial en vue du Pacte pour l'avenir.

#### L'Assemblée générale est invitée à :

1. **Prendre note** des processus politiques.

#### Vue d'ensemble des résultats politiques

1. Le résultat du **circuit Assemblée** sera un recueil de recommandations politiques à l'intention du mouvement municipal, et sera soumis à l'Assemblée générale.
2. Les **sessions des Town Halls** produiront une série de recommandations, basées sur les documents d'orientation rédigés par chacun des Town Halls, après avoir été soumises au débat. Elles seront ensuite présentées à l'Assemblée générale.
3. Le document final du Sommet sera le **Pacte pour l'avenir** et la **déclaration politique** avec une vision à long terme, plantant le décor avec les espoirs, les aspirations et les appels pour les années à venir. Cette introduction

politique reflétera les visions du leadership de CGLU et servira et sera connue sous le nom de **Déclaration politique de Daejeon**. Elle déploiera ensuite **un récit et une stratégie sur les trois axes** (personnes, planète et gouvernement) d'environ 10 pages, en s'appuyant sur les contributions des processus politiques de CGLU menant au Sommet mondial. L'accent sera mis sur le rassemblement d'idées et de plaidoyers communs qui ont été menés tout au long des années dans les domaines clés du travail du collectif, et qui façonneront finalement le plan stratégique pluriannuel de CGLU et les programmes de travail pour les années à venir.

4. Le Pacte pour l'avenir de l'humanité constituera en outre la contribution du collectif au Sommet des Nations unies pour l'avenir en 2023, et sera ouvert à l'approbation d'autres réseaux de gouvernements locaux et régionaux, qui font partie de la Global Taskforce.

## **Processus d'amendement**

### ***La déclaration politique du Pacte pour l'avenir : la déclaration politique de Daejeon***

5. Les membres du Conseil mondial ont été invités à soumettre des amendements à la déclaration politique. Ces amendements pouvaient être soumis directement via la plateforme UCLGMeets, dans l'une des trois langues de travail de CGLU, avant le 15 septembre. Les propositions devaient fournir des formulations concrètes à ajouter ou à supprimer du projet existant.

### ***Le récit et la stratégie du Pacte pour l'avenir : le plan stratégique pluriannuel de CGLU***

6. Les membres du Conseil mondial ont également été invités à présenter des motions spécifiques sur la stratégie. Ces motions peuvent porter sur des sujets, des questions ou des travaux que les membres proposeraient d'inclure dans le plan de travail stratégique de CGLU.
7. Les motions devaient être soumises directement via la plateforme UCLGMeets ou par e-mail à l'équipe de coordination du Congrès au Secrétariat mondial, avant le 15 septembre. Ces motions, qui devaient également être soumises dans l'une des trois langues de travail de CGLU, devaient lier la ou les propositions à un axe spécifique du Pacte pour l'avenir, en comptant sur le soutien d'au moins 5 membres de 3 régions du monde différentes.
8. Le processus d'amendement sera ouvert à Daejeon, bien que de manière limitée compte tenu du vaste processus de co-création organisé les mois précédant le Congrès. Il est proposé de présenter les étapes suivantes au Bureau exécutif :
  - a) Les motions finales sur la stratégie du Pacte pour l'avenir peuvent être soumises en laissant un message au bureau du Secrétariat mondial de CGLU au centre DCC (salle à annoncer) ou en envoyant un courriel à [UCLGExBu@uclg.org](mailto:UCLGExBu@uclg.org).
  - b) Les motions doivent être soumises par écrit dans l'une des trois langues de travail de CGLU : anglais, français ou espagnol.
  - c) Les motions doivent consister en des propositions concrètes sur des sujets, des questions ou des travaux à inclure dans le plan de travail stratégique de CGLU, explicitement liées à l'un des axes du Pacte pour l'avenir.
  - d) Les motions doivent être présentées avec le soutien d'au moins 5 membres de 3 régions du monde différentes.
  - e) Les motions seront acceptées jusqu'au 13 octobre, 14h00 (heure de Corée).
9. Le projet final du Pacte et la Déclaration sera présenté au Conseil mondial le 14 octobre pour adoption.

## Point 2.1

✓ Pour information

### PRESENTATION DU CIRCUIT ASSEMBLEE

#### Résumé et recommandations

Le circuit Assemblée du Congrès mondial 2022 de CGLU vise à délibérer et à présenter les priorités continentales et thématiques qui contribuent aux politiques globales de l'Organisation mondiale. L'Assemblée sera co-présidée par les leaders politiques régionaux avec des contributions des coprésident·e·s des Conseils politiques, sous la direction des Sections régionales de CGLU.

Le circuit Assemblée sera construit sur des sessions inspirées des documents de position qui devront être soumis par les sections régionales de CGLU. Les documents de position définiront un recueil de recommandations politiques qui feront partie du Pacte pour l'avenir de l'humanité, le cœur de nos priorités politiques renouvelées pour 2022-2028, et feront également partie du programme de travail de CGLU. Les sessions elles-mêmes contribueront à diffuser les conclusions de ces documents et à alimenter les versions finales du Pacte pour l'avenir.

Le projet de structure du Pacte pour l'avenir et ses trois axes - personnes, planète et gouvernement - seront la base des discussions et des consultations autour de chacun des documents de position de l'Assemblée. Les sections régionales sont invitées à présenter leurs résultats aux instances statutaires de CGLU.

#### L'Assemblée générale est invitée à :

1. **Prendre note** des résultats du processus du circuit Assemblée et de ses sessions à Daejeon.
2. **Utiliser** ces contributions dans les plans de travail de l'Organisation mondiale.

1. Le circuit Assemblée regroupe les sections de CGLU et les représentant·e·s des gouvernements locaux et régionaux en tant qu'éléments clés. Ils garantissent que le processus politique de l'Organisation mondiale émane véritablement de la base, pour les personnes et par les personnes.
2. Le circuit Assemblée permet que les priorités continentales, sectorielles et thématiques contribuent aux politiques mondiales de l'Organisation mondiale des gouvernements locaux et régionaux.
3. À travers le circuit Assemblée, les sections de CGLU élaborent des documents de position qui seront présentés lors des séances de l'Assemblée. Ils fourniront une série de recommandations à la Présidence nouvellement élue de CGLU et au Pacte pour l'avenir.



## De Durban au Pacte pour l'avenir

4. À Durban, le circuit Assemblée a permis de présenter les principales priorités de l'Organisation mondiale dans une perspective continentale. Les séances de l'Assemblée et les documents de position présentés à Durban ont permis de définir les thèmes clés pour chaque région du monde et d'alimenter la Déclaration politique de Durban, la feuille de route établie à Durban pour la Décennie d'action. Vous trouverez ci-dessous un bref résumé des priorités de chaque document :
  - a) **Afrique** — Le défi de l'urbanisation et des pauvres en milieu urbain, l'accès au financement pour les gouvernements locaux et régionaux, la capacitation des dirigeants locaux et régionaux, ainsi que la gouvernance à plusieurs niveaux faisaient partie des thèmes clés du document de position africain.
  - b) **Amériques** — La mondialisation et la financiarisation sont les éléments clés du document. Certaines caractéristiques clés pour comprendre la situation dans la région ont été fournies, comme le manque d'accès au financement pour les gouvernements locaux, les inégalités, la violence urbaine, la migration (en particulier la situation au Venezuela et au Nicaragua), les visages de la pauvreté (en particulier comment elle affecte les jeunes) et le défi de la réduction des émissions de carbone et la préservation de l'Amazonie.
  - c) **Eurasie-Pacifique** — Le document de position de la région Asie-Pacifique mettait l'accent sur les villes résilientes et durables et sur la localisation du cadre de Sendai, ainsi que sur la promotion du patrimoine culturel et la garantie d'une autonomie locale efficace.
  - d) **Europe** — Le document de position européen a abordé la question du renforcement du rôle, de la prise en compte et de l'implication des gouvernements locaux et régionaux dans les politiques européennes et mondiales. Il se concentrait également sur la création de partenariats internationaux pour mettre en œuvre et diffuser les ODD dans le monde entier.
  - e) **Métropolis** — Le document de position de Metropolis aborde les défis de l'ère métropolitaine à venir. Il évoque le rôle que les grandes métropoles joueront dans les années à venir, notamment comment repenser les frontières et les juridictions des villes pour une meilleure qualité de vie pour toutes et tous.
  - f) **Moyen-Orient et Asie de l'Ouest** — Le document de position du Moyen-Orient et l'Asie de l'Ouest aborde la consolidation de la paix suite aux différents conflits dans la région, les mouvements migratoires qui découlent de cette crise et la lutte pour faire face à la crise climatique dans la région.
5. Le processus du circuit Assemblée en 2022 jusqu'à la rencontre de Daejeon permettra de montrer comment cette réalité a actualisé et renouvelé les priorités continentales de l'Organisation mondiale, en devenant une partie essentielle du Pacte pour l'avenir, nos priorités stratégiques à partir de 2022.
6. Les consultations en vue des séances et des rassemblements de l'Assemblée à Daejeon dans le cadre du Sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux en 2022 seront menées par les sections régionales de CGLU, en s'appuyant sur l'expérience de Durban, et avec les trois axes du Pacte (personnes, planète, gouvernement) qui traversent tous les documents.

## Le circuit Assemblée et le Pacte pour l'avenir

7. Les priorités politiques figurant dans les documents de position de l'Assemblée constitueront un recueil de contributions politiques que la Présidence recevra pour élaborer le Pacte pour l'avenir.
8. Ce recueil de recommandations politiques sera utilisé comme contribution au programme de travail 2023 de l'Organisation mondiale et au renouvellement des priorités stratégiques à partir de 2022. Les résultats du Congrès mondial de Daejeon devraient inspirer une décennie entière d'actions locales.
9. Ils permettront à l'Organisation mondiale de consolider la voix de notre collectif auprès des Nations Unies, des mécanismes continentaux et, surtout, d'accroître l'appropriation par les membres et les sections de la définition des politiques de l'Organisation mondiale.
10. Le projet de structure du Pacte pour l'avenir et ses trois axes -personnes, planète et gouvernement- serviront de base aux discussions et consultations autour de chacun des documents de position de l'Assemblée.

## Format du document de position

11. Le document de position se basera sur les trois composantes du Pacte pour l'avenir : personnes, planète et gouvernement. Le document devrait avoir une longueur maximale de 6 pages. Il pourra inclure les éléments suivants :
  - a) **Messages clés** : résumé des principaux messages du document
  - b) **Contexte actuel et état des lieux des défis** : le contexte et les défis en matière de mise en œuvre locale rencontrés dans la région.
  - c) **Priorités politiques clés dans les domaines suivants** : détailler les liens directs de ces défis avec une (ou plusieurs) de nos priorités politiques globales identifiées dans le Pacte pour l'avenir :
    - **Personnes** : cet axe fera pression en faveur d'un agenda plus fort pour soutenir les droits dans la ville, y compris le droit à un logement adéquat pour toutes et tous, les droits culturels et les droits numériques, en tant qu'outil essentiel pour ne laisser personne ni aucun territoire pour compte. Il s'agira d'un antidote unique à la montée des discours discriminatoires et xénophobes. L'agenda de consolidation de la paix sera un moteur essentiel du Pacte pour l'avenir.
    - **Planète** : cet axe souligne la nécessité de construire de nouveaux modèles pour une transformation écologique en relation avec la nature. Il pourrait approfondir les questions liées à la répartition juste et équitable des bénéfices de l'action climatique et du renforcement de la résilience, au renforcement des systèmes de soins, à la protection des services publics et des biens communs, à l'énergie décentralisée et locale, à l'eau et à la mobilité urbaine, territoriale et humaine.
    - **Gouvernement** : cet axe donnera vie à notre programme de démocratie locale, notamment notre travail sur le renouvellement de la gouvernance, sur la gouvernance d'urgence et le redoublement des efforts en matière de transparence et de gouvernements ouverts.
    - Le cas échéant, un lien vers les recommandations et le travail des Forums, Commissions et Communautés de pratique de CGLU.

- d) **Stratégies et outils politiques** : regrouper un ensemble de politiques développées dans la région pour faire face aux défis détaillés dans la partie 2.
- e) **Liens avec les agendas mondiaux et les mécanismes continentaux** : détailler comment la stratégie politique est liée aux stratégies continentales développées par les institutions continentales (par exemple, l'UE, l'UA, l'ASEAN), aux agendas régionaux (par exemple, l'Agenda urbain de l'UE, l'Agenda 2063 de l'Union africaine) et/ou aux agendas mondiaux (les ODD, l'Agenda climatique, le Cadre de Sendai, le financement du développement, le Pacte mondial sur les migrations)
- f) **Principales recommandations et actions du mouvement international des gouvernements locaux et régionaux** : lister un ensemble de 8 recommandations politiques maximum. Par exemple, le Manifeste de Durban comprenait des recommandations politiques sur :
- La transformation écologique
  - Un siège à la table mondiale
  - Un environnement national favorable
  - L'accélération de la localisation des ODD
  - L'héritage d'Habitat III, la gouvernance multi-niveaux
  - La culture, pilier du développement durable
  - Les migrations

### **Processus du circuit Assemblée**

12. Le processus s'est articulé en deux phases :

- a) Phase de consultation : février-septembre 2022  
Les sections assureront un processus de consultation de leurs membres dans les 9 sections de CGLU. Elles sont invitées à inclure les consultations dans leurs propres processus :
- Afrique
  - Asie-Pacifique
  - Eurasie
  - Europe
  - Amérique Latine
  - Metropolis
  - Amérique du Nord
  - Moyen-Orient et Asie de l'Ouest
  - Forum des régions
- b) Séance de l'Assemblée : octobre 2022  
Les sections organiseront leur séance d'Assemblée dans le cadre du circuit Assemblée du Congrès mondial de CGLU. Les sections présenteront les résultats de ces sessions à l'Assemblée générale lors du Congrès mondial de Daejeon.

### **Feuille de route pour le circuit Assemblée**

13. **Février 2022** : premières discussions des sections dans le cadre du Séminaire de CGLU 2022 (21-25 février 2022) :

- a) Présentation du processus du circuit Assemblée en vue de Daejeon et de sa contribution au Pacte pour l'avenir.
- b) Première présentation des priorités identifiées lors du Séminaire 2022

14. **Juin 2022** : Consultations et exercice de rédaction par les Sections :

- a) Les sections de CGLU ont été invitées à mener des consultations et à commencer la rédaction de leur document de position en vue de Daejeon et de leur contribution au Pacte pour l'avenir sur les personnes, la planète et les gouvernements.
- b) Les sections de CGLU ont été invitées à présenter une mise à jour orale de leur document de position au Bureau exécutif de CGLU, en guise d'avant-première du document de position complet.

**Vers Daejeon : les documents d'orientation et les séances de l'Assemblée**

15. **Projet final pour publication : Septembre 2022**

16. **SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE - Octobre 2022** : Séances formelles de l'Assemblée pendant le Congrès mondial de CGLU à Daejeon et contribution formelle au Pacte pour l'avenir.

Il y aura finalement sept séances de l'Assemblée, CGLU-ASPAC intégrant son Assemblée dans le cadre de ses réunions statutaires à Daejeon. L'Amérique du Nord et la section latino-américaine tiendront une Assemblée conjointe, de même que Metropolis et le Forum des régions.



## Point 2.2

✓ Pour information

### PRESENTATION DU CIRCUIT TOWN HALL

#### Résumé et recommandations

Le Town Hall de CGLU est l'espace de dialogue et d'interaction entre différents collectifs de la société civile organisés au niveau international et les dirigeant·e·s politiques des gouvernements locaux et régionaux afin de définir conjointement nos politiques mondiales en nous appuyant sur les expériences d'apprentissage en direct et de #CitiesAreListening qui ont façonné le plaidoyer international de CGLU et la pensée inclusive et durable pour l'avenir. Conduit par la société civile, ce circuit permet à différentes parties prenantes internationales de collaborer à la définition des priorités politiques et à la localisation des agendas mondiaux.

Les Town Halls 2022 de CGLU se concentrent sur : les biens communs mondiaux ; la confiance et le gouvernement ; les systèmes de soins ; et le climat et la culture, pour garantir que notre planète et les générations futures sont protégées par la culture en tant que colonne vertébrale de nos sociétés et moteur du développement durable.

En juillet 2022, la phase « Going Deeper » (aller plus en profondeur) a réuni les organisations responsables des Town Halls à Bogotá pour une visite de terrain menée par CGLU. La visite s'est centrée sur les politiques de soin pendant laquelle les représentant·e·s des Town Halls ont visité des établissements de soins dans toute la ville. La visite sur le terrain a donné une perspective pratique sur les soins et les services publics locaux et a été documentée par une vidéo qui servira de matériel d'échange entre les gouvernements locaux et régionaux.

En septembre 2022, les Town Halls se sont réunis avec les Conseils politiques de CGLU pour tester leurs idées auprès des membres de CGLU et pour apprendre du point de vue des gouvernements locaux et régionaux afin de finaliser les documents d'orientation avant Daejeon.

Lors du Congrès mondial de CGLU à Daejeon, les documents d'orientation des Town Halls seront présentés aux gouvernements locaux et régionaux par le biais d'un dialogue, qui vise à donner le coup d'envoi de la phase suivante des Town Halls, axée sur la mise en œuvre, le plaidoyer et le lien avec le programme commun des Nations unies et le Sommet pour l'avenir.

#### L'Assemblée générale est invitée à :

1. **Prendre note** des recommandations et conclusions des documents d'orientation des Town Halls.



## **Contexte**

1. Le Town Hall de CGLU est l'espace de dialogue et d'interaction entre les différents collectifs de la société civile organisée au niveau international et les dirigeant·e·s politiques des gouvernements locaux et régionaux afin de définir conjointement nos politiques mondiales. Il s'appuie sur les espaces de dialogue et d'interaction entre les différentes parties prenantes et le leadership politique du collectif des gouvernements locaux et régionaux. On peut souligner par exemple les expériences d'apprentissage en direct et #CitiesAreListening, qui ont façonné le plaidoyer international de CGLU et une réflexion inclusive et durable pour l'avenir.
2. Conduit par la société civile, il permet aux différents acteurs internationaux de collaborer à la définition des priorités politiques et à la localisation des agendas mondiaux. Les recommandations politiques formulées pour les gouvernements locaux et régionaux sont un signe de la transformation de notre mouvement pour inclure toutes les parties prenantes dans le processus de prise de décisions et pour montrer comment les villes sont à l'écoute pour offrir un Pacte pour l'avenir. Le Town Hall aboutit à un corpus de recommandations politiques intégrées résultant d'une consultation avec d'autres parties prenantes et offrant à la fois des priorités ascendantes continentales et des priorités spécifiques aux régions.

## **De Durban à Daejeon**

3. Les contributions de la première génération du processus de Town Hall de CGLU ont été intégrées dans la Déclaration de Durban et dans le travail quotidien de l'Organisation mondiale dans ses différents domaines (politique, plaidoyer, apprentissage et recherche). Elles ont été structurées autour de cinq priorités clés : villes accessibles, lutte contre les inégalités, égalité des genres, droit à la ville et développement urbain durable.
4. Suite aux résultats du Town Hall à Durban, le Town Hall de CGLU en 2022 a renouvelé le dialogue structuré entre le collectif des gouvernements locaux et régionaux et la société civile organisée au niveau international par la présence de partenaires internationaux et de trois caucus transversaux (jeunesse, féminisme et accessibilité). Les conseiller·e·s UBUNTU de CGLU contribuent également aux discussions et les suivent. Les sujets du Town Hall sont directement liés au Pacte pour l'avenir de CGLU et à ses trois axes : personnes, planète et gouvernement. Ils reflètent également les priorités et les objectifs inclus dans le Programme commun du Secrétaire général de l'ONU, qui se penche sur les 25 prochaines années et tente d'imaginer un système multilatéral plus inclusif et en réseau, et serviront de contributions de notre collectif au Sommet de l'ONU pour l'avenir en 2023.

## **Coup d'envoi des Town Halls 2022**

5. Les Town Halls 2022 de CGLU se concentrent sur : les biens communs mondiaux et la redéfinition des services publics et de la notion de ce qui est public et de ce qui devrait être considéré comme faisant partie des biens communs ; la confiance et le gouvernement et comment nous allons regagner la confiance dans le secteur public et redéfinir nos institutions ; les systèmes de soins et la compréhension de ce dont nous avons besoin pour renouveler notre contrat social, afin de mettre les soins au centre de nos villes et territoires ; le climat et la culture pour garantir que notre planète et les générations futures seront protégées par la culture, la colonne vertébrale de nos sociétés et un moteur du développement durable.

### ***Town Hall « biens communs mondiaux »***

6. La pandémie de COVID-19 et les crises connexes ont mis en évidence ce qui est essentiel à notre vie quotidienne et ont redéfini la notion de ce qui est public et de ce qui doit être considéré comme faisant partie des biens communs. Il n'a jamais été aussi clair que les services de base, tels que l'accès au logement, à l'eau et à l'assainissement, à la santé, à une alimentation nutritive et durable et aux transports, sont indispensables pour protéger les moyens de subsistance des populations. Au cours des deux dernières années, l'accès aux espaces publics verts, le droit à l'air pur et à un environnement propre, les droits numériques et le droit à la connectivité, le droit à un temps de qualité, entre autres, ont gagné en importance. Ces thèmes sont au cœur de ce Town Hall, dirigé par la Plateforme mondiale pour le droit à la ville avec les organisations du Town Hall, notamment la Coalition des villes pour les droits numériques, les fondations Open Society, ACCORD, la FAO et l'UNICEF.
7. Organisation responsable : Plateforme mondiale pour le droit à la ville : Lorena Zarate, Sophia Torres, Nelson Saule.
8. Organisations du Town Hall :
  - a) Coalition des villes pour les droits numériques : Aik Van Eemeren, Responsable de la technologie publique au CTO, ville d'Amsterdam
  - b) Open Society Foundations : Nina Madsen, responsable de programme
  - c) ACCORD : Karishma Rajoo, directrice générale
  - d) FAO : Marcela Villareal, directrice de la division des partenariats
  - e) UNICEF : Thomas George, Chef de file mondial
  - f) Caucus des jeunes : Marta Verani, Plateforme Migration Jeunesse & Enfants, Groupe majeur pour l'enfance et la jeunesse
  - g) Caucus sur l'accessibilité : World Enabled
  - h) Caucus féministe : Commission Huairou

### ***Town Hall « confiance et gouvernement »***

9. La confiance est l'épine dorsale de l'inclusion et de la paix, et le fondement des éléments clés de la démocratie tels que la transparence et l'intégrité des informations publiques, la responsabilisation et le dialogue multipartite et multigénérationnel. Il sera essentiel de favoriser la confiance entre les citoyen·ne·s et les gouvernements pour donner un nouvel élan au multilatéralisme et garantir la réalisation des agendas mondiaux. La confiance ne consiste pas seulement à écouter les autres, mais aussi à apprendre des autres. Ces thèmes sont au cœur de ce Town Hall, dirigé par l'Assemblée générale des partenaires avec les organisations du Town Hall, notamment Open Government Partnership, Fixed Africa et International IDEA.
10. Organisation responsable : Assemblée générale des partenaires : Eugenie Birch, Professeur Nussdorf en recherche urbaine, Université de Pennsylvanie
11. Organisations du Town Hall :
  - a) Open Government Partnership : Rudi Borrmann, Chef de file, OGP Local
  - b) Fixed Africa : Barbara Holtmann
  - c) International IDEA : Alberto Fernandez, Responsable principal du programme
  - d) ONU Habitat : Chris Williams, Directeur
  - e) Caucus des jeunes : Viviane Ogou, présidente, Puerta de Africa
  - f) Caucus sur l'accessibilité : World Enabled
  - g) Caucus féministe : Commission Huairou

### ***Town Hall « systèmes de soins »***

12. La protection de nos communautés et l'amélioration de leur bien-être sont des impératifs au lendemain du COVID-19, ce qui exige de transformer nos systèmes et les personnes impliquées dans la prise de décisions. La pertinence du travail de soins s'est modifiée au cours de la pandémie, notamment en tenant compte de l'impact disproportionné sur les femmes et les filles quant à leur emploi du temps et leur pleine participation à la vie publique. Il est essentiel d'embrasser l'égalité dans toutes les parties de la vie pour transformer nos sociétés et développer une nouvelle façon de faire de la politique, en mettant l'accent sur le rôle unique des femmes et des leaders locales/locaux féministes, et sur leur contribution transformatrice à la prise de décisions. Pour développer des communautés qui prennent soin, il faut comprendre que les priorités ont changé et que nous devons renouveler notre contrat social.
13. Organisation responsable : Cities Alliance : Greg Munro, directeur ; Gabriela Mercurio, analyste urbaine.
14. Organisations du Town Hall :
  - a) Internationale des services publics : Rosa Pavanelli, secrétaire générale
  - b) Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA) : Gerald Leitner, secrétaire général
  - c) Comité d'action de la société civile : Colin Rajah, coordinateur
  - d) Couverture sanitaire universelle CSU2030 : Coprésident du comité de pilotage CSU2030
  - e) Comité de pilotage CSU2030
  - f) Caucus des jeunes : Elana Wong, Groupe majeur pour l'enfance et la jeunesse, Caucus de la jeunesse
  - g) Caucus féministe : Commission Huairou
  - h) Caucus sur l'accessibilité : World Enabled

### ***Town Hall « climat et culture »***

15. Pour garantir que notre planète et les générations futures soient protégées et puissent vivre décemment, nous devons reconnaître le tournant historique auquel nous nous trouvons. L'urgence climatique doit être atténuée et l'action de tous les acteurs est nécessaire. Cette action doit être ancrée dans le changement : un changement dans la production et la consommation, un changement dans notre relation avec la nature, et un changement dans les priorités pour parvenir à des systèmes de soins. Ce changement peut s'opérer par le biais de la culture, qui est l'épine dorsale de nos sociétés et notre moteur de transformation et de développement durable.
16. Organisation responsable : Réseau du patrimoine climatique : Andrew Potts, coordinateur
17. Organisations du Town Hall :
  - a) Climate Chance : Ronan Dantec, Président
  - b) Alliance mondiale pour les droits de la nature : Corinne Lepage
  - c) Forum international des femmes autochtones (FIMI)
  - d) Pour des villes résilientes 2030 (MCR2030) : Sanjaya Bhatia, chef du bureau de l'UNDRR à Incheon
  - e) Caucus des jeunes : Daniel Akinjise, Leader de la jeunesse africaine
  - f) Caucus féministe : Commission Huairou
  - g) Caucus sur l'accessibilité : World Enabled

## **Les caucus**

### ***Jeunesse***

18. Il existe un besoin imminent d'intégrer les voix des jeunes dans les processus de cocréation de politiques et de plaider. À cette fin, CGLU a lancé un appel international en collaboration avec le Groupe majeur pour l'enfance et la jeunesse des Nations Unies, pour sélectionner de jeunes conseiller·e·s (en respectant l'équilibre régional et de genre) qui contribueront formellement aux recommandations de chacun des Town Halls. Il y a au moins un·e jeune conseiller·e dans chacun des Town Halls qui forment le Caucus des jeunes, qui se réunira périodiquement pour échanger des idées et les conclusions de chacun des Town Halls. Le Caucus des jeunes sera accompagné de représentant·e·s politiques de CGLU, de la série Cities Are Listening et des Conseils politiques de CGLU, par l'intermédiaire d'Elisenda Alamy, conseillère municipale de Barcelone et conseillère métropolitaine (zone métropolitaine de Barcelone), de Gissela Chalá, adjointe au maire du conseil métropolitain de Quito, et d'Annie Chrystel Limbourg, adjointe à la maire de Libreville.

### ***Féminisme***

19. Afin de s'assurer que les voix de CGLU Femmes et du mouvement féministe de CGLU soient présentes dans chaque conversation du Town Hall, une représentante des organisations féministes avec lesquelles notre Organisation travaille a été invitée à contribuer formellement aux recommandations de chacun des Town Halls. On trouve une représentante du féminisme municipal dans chaque Town Hall. Ces 4 représentantes forment à leur tour le Caucus féministe, qui se réunira périodiquement pour échanger sur les idées et les conclusions de chacun des Town Halls. La Commission Huairou facilite ce caucus.

### ***Accessibilité***

20. Afin de formaliser l'intégration de l'agenda d'accessibilité dans toutes les délibérations de notre réseau et en s'appuyant sur le travail de la Communauté de pratiques de CGLU sur l'accessibilité, un·e représentant·e ou un·e partenaire de la Communauté de pratiques de CGLU a été invité·e à contribuer formellement aux recommandations de chacun des Town Halls. On trouve un·e représentant·e de la communauté dans chaque Town Hall. Ces 4 représentant·e·s forment à leur tour le Caucus sur l'accessibilité, qui se réunira périodiquement pour échanger sur les idées et les conclusions de chacun des Town Halls. World Enabled facilite ce caucus.

## **Le processus de cocréation entrepris jusqu'à présent**

21. Les réunions « Thinking Big » au début de l'année 2022 ont permis au Town Hall de réfléchir à ses principales priorités à la lumière de la réunion de tous les Town Halls qui a eu lieu pendant le Séminaire de CGLU, qui a présenté des titres du futur au sein d'un journal municipal intitulé « Municipal Times » afin d'inspirer la créativité et l'innovation sur ce que serait le monde en 2042 si les objectifs de chaque Town Hall étaient atteints.
22. En juillet 2022, la phase « Going Deeper » a rassemblé les organisations responsables du Town Hall à Bogotá pour une visite de terrain dirigée par CGLU. Cette visite s'est concentrée sur les politiques de soins. Les représentant·e·s des Town Hall ont visité des blocs et des installations de soins avec la maire Claudia Lopez et des représentant·e·s de la ville. La visite sur le terrain a donné une perspective concrète des soins et des services publics locaux et a été documentée par une vidéo qui servira de matériel d'échange entre les gouvernements locaux et régionaux.

23. Enfin, en septembre 2022, les Town Halls ont rencontré les Conseils politiques de CGLU pour tester leurs idées auprès des membres de CGLU et pour apprendre du point de vue des gouvernements locaux et régionaux afin de finaliser les documents politiques avant Daejeon.

### ***Biens communs***

24. *Phase d'approfondissement* : Depuis le Séminaire de CGLU, le Town Hall des biens communs s'est réuni tous les mois, d'abord pour définir une feuille de route commune pour le processus et ensuite pour commencer à obtenir une approximation commune pour définir les biens communs, en particulier du point de vue des gouvernements locaux et régionaux.
25. Après cette première étape, le groupe a développé des ateliers participatifs pour identifier les leçons tirées de cas concrets, en particulier du rapport GOLD VI, et les aspects clés qui devraient être pris en compte afin de favoriser le développement et la gestion conjointe des communs par les gouvernements locaux et régionaux et les organisations de la société civile. Lors de la visite sur le terrain à Bogota, une perspective sur les soins et les services publics locaux a été mise en avant, reliant les biens communs mondiaux par la revitalisation de ce qui est considéré comme public, l'utilisation partagée des espaces et des installations, et la cogouvernance des ressources municipales.
26. *Phase de consultation et de présentation* : En septembre 2022, les Town Halls ont rencontré les Conseils politiques de CGLU pour tester leurs idées auprès des membres de CGLU et pour apprendre du point de vue des gouvernements locaux et régionaux avant de finaliser les documents d'orientation avant Daejeon. Le Town Hall sur les biens communs mondiaux s'est réuni avec les Conseils politiques sur le droit à la ville et sur le Nouvel agenda urbain et a identifié trois éléments principaux pour reconnaître les expériences de mise en commun : 1) la réalisation d'une communauté de « commoners » ; 2) une réserve commune de ressources et 3) un ensemble de principes partagés.
27. *Messages clés du Town Hall sur les biens communs mondiaux découlant du document d'orientation* : En tenant compte de la diversité sous laquelle les biens communs peuvent être gérés collectivement, les autorités publiques peuvent adopter une stratégie diversifiée pour soutenir et stimuler les initiatives de mise en commun, notamment :
  - a) Respect et confiance : il s'agit de donner aux initiatives communautaires l'espace et les outils nécessaires pour s'épanouir et prospérer et de chercher à éliminer les obstacles et les préjugés potentiels (juridiques, réglementaires, financiers, politiques, attitudeux) ;
  - b) Protéger : protéger les initiatives de mise en commun (et les commoners) contre d'éventuelles résistances ou représailles dans des configurations défavorables ;
  - c) Réaliser : s'assurer que les pratiques de mise en commun agissent effectivement comme des niveleurs pour une plus grande équité et égalité. Le partage doit être intrinsèquement féministe, antiraciste, anti-discrimination du handicap, anti-âge, intergénérationnel et aligné sur l'émancipation et l'autonomie des personnes traditionnellement marginalisées et exclues.

### ***Confiance et gouvernement***

28. *Phase d'approfondissement* : Depuis le Séminaire de CGLU, le Town Hall de confiance et gouvernement a concentré ses recherches sur le fait que la confiance n'est pas un

concept univoque, elle doit être décomposée entre les différents niveaux de gouvernement et les différents éléments qui composent la citoyenneté - groupes d'âge, ethnicité, sexe et pouvoir d'achat. La visite sur le terrain a permis de se concentrer sur l'illustration des politiques qui transforment la relation entre le gouvernement et les personnes, en s'assurant que les résident·e·s disposent de méthodes directes et faciles de communication avec leurs gouvernements locaux.

29. *Phase de consultation et de présentation* : En septembre 2022, les Town Halls ont rencontré les Conseils politiques de CGLU afin de tester leurs idées auprès des membres de CGLU et d'apprendre du point de vue des gouvernements locaux et régionaux avant de finaliser les documents politiques avant Daejeon. Le Town Hall sur la confiance et le gouvernement a rencontré les Conseils politiques sur la gouvernance multi-niveaux, les opportunités pour toutes et tous, et les villes plus sûres, durables et résilientes, et a souligné la notion que la confiance publique n'aide pas seulement les gouvernements, mais aborde également les problèmes mondiaux comme la crise de la santé, le changement climatique, et d'autres crises dont nous sommes témoins aujourd'hui.
30. *Messages clés du Town Hall de confiance et gouvernement découlant du document d'orientation* : Trois principes d'un nouveau contrat social selon le Town Hall :
- a) Faire participer les résident·e·s à la résolution des problèmes et à l'élaboration des politiques grâce à la transparence et à l'accès à des informations et des données utiles, à la promotion d'un engagement étendu et significatif incluant consciemment les groupes sous-représentés, et au soutien d'un espace civique pour le dialogue, l'expression d'idées, la co-création de politiques et de programmes, et le partenariat sur divers projets ;
  - b) Engagement des habitant·e·s à participer activement et à accepter un leadership multipartite dans la vie civique pour faire progresser et améliorer l'action collective convenue ;
  - c) Reconnaître et respecter la subsidiarité. Tous les pays décident de la manière de répartir le pouvoir et les responsabilités. Un principe directeur important est celui de la subsidiarité, selon lequel les fonctions qui sont exécutées efficacement par un gouvernement subordonné ou local leur appartiennent davantage qu'à un niveau supérieur de gouvernement. Une dimension essentielle de toute politique de décentralisation est l'articulation claire des obligations, pouvoirs et ressources associés pour entreprendre les tâches assignées.

### **Systemes de soins**

31. *Phase d'approfondissement* : Depuis le Séminaire de CGLU, le Town Hall des systèmes de soins s'est réuni périodiquement pour commencer à définir les grandes lignes du document d'orientation et approfondir les discussions sur les priorités. Les discussions ont mis en évidence la nature holistique des soins, qui nécessite l'adoption d'une approche fondée sur les droits, axée sur l'octroi à toutes et tous les résident·e·s d'un accès aux structures et aux mécanismes qui leur permettent de prendre soin d'elles/eux-mêmes et des autres. La visite sur le terrain à Bogota a mis l'accent sur les politiques qui transforment la notion de soins, en mettant au centre l'éducation, les conseils juridiques, le bien-être et les sports.
32. *Phase de consultation et de présentation* : En septembre 2022, les Town Halls ont rencontré les Conseils politiques de CGLU afin de tester leurs idées auprès des membres de CGLU et d'apprendre du point de vue des gouvernements locaux et régionaux avant de finaliser les documents politiques avant Daejeon. Le Town Hall des systèmes de soins a rencontré les Conseils politiques sur le droit à la ville et le Nouvel

agenda urbain, et a souligné que les soins vont au-delà de l'approche des soins de santé et incluent les services publics locaux et suivent les principes des droits humains qui considèrent toutes les personnes comme autonomes et actives plutôt que passives.

33. *Messages clés du Town Hall des systèmes de soins :*

- a) Se concentrer sur les personnes informelles et les plus marginalisées : Les systèmes de soins forts valorisent les contributions, les besoins et les droits des individus et des ménages rendus invisibles par les pratiques actuelles, et aident à réparer les erreurs historiques ;
- b) Favoriser le développement de bas en haut : la gouvernance participative et la collaboration sont les pierres angulaires des systèmes de soins inclusifs et permettent de comprendre les défis, les besoins et les capacités de contribution des habitant·e·s des villes ;
- c) Investir dans les progrès technologiques pour permettre aux personnes de recevoir des services essentiels : les technologies modernes peuvent être utilisées au profit de l'administration publique et des personnes ;
- d) Prendre soin des personnes et de l'environnement en favorisant une transition juste : les systèmes de soins englobent non seulement les services et les structures créés par les humains, mais aussi l'environnement et les éléments de la nature.

***Climat et culture***

34. *Phase d'approfondissement* : Depuis le Séminaire de CGLU, les discussions du Town Hall sur le climat et la culture se sont concentrées sur la libération du potentiel de la culture, y compris les arts, le patrimoine, les connaissances traditionnelles et les modes de connaissance autochtones, pour aider les personnes à réinterpréter de manière transformatrice les pérocultures d'aujourd'hui et les mentalités qui les accompagnent, et à imaginer et réaliser des avenir à faible émission de carbone, justes et résilients au climat. La visite sur le terrain a mis l'accent sur la relation entre les services de soins et la résilience, ainsi que sur leur pouvoir de changer les normes culturelles et sociétales qui peuvent être nuisibles aux personnes et à la planète.
35. *Phase de consultation et de présentation* : En septembre 2022, les Town Halls ont rencontré les Conseils politiques de CGLU afin de tester leurs idées auprès des membres de CGLU et d'apprendre du point de vue des gouvernements locaux et régionaux avant de finaliser les documents politiques avant Daejeon. Le Town Hall sur le climat et la culture a rencontré les Conseils politiques sur la gouvernance multi-niveaux, les opportunités pour toutes et tous, et les villes plus sûres, durables et résilientes, et a souligné la notion que la culture est une force manquante dans la planification climatique et que les gouvernements locaux et régionaux sont particulièrement bien placés pour gérer les questions de planification climatique en raison de leur position unique et de leur collaboration avec les voix culturelles et la société civile.
36. *Messages clés du Town Hall sur le climat et la culture découlant du document d'orientation* : Afin de réaliser des progrès à court et moyen terme sur le climat et la culture, les gouvernements locaux et régionaux devraient suivre une ou plusieurs des voies suivantes :
- a) Alignement des organismes publics culturels sur la science et la politique climatiques ;



- b) Partenariat entre les organismes culturels et climatiques afin d'intégrer les contributions culturelles dans les plans climatiques des groupes régionaux ;
- c) Engagement en faveur d'objectifs forts et solides pour une action culturelle en faveur du climat au niveau du collectif des gouvernements locaux et régionaux ;
- d) Action, mesure et rapport intégrés dans l'action climatique basée sur la culture des gouvernements locaux et régionaux ;
- e) Utilisation de stratégies culturelles pour soutenir une action climatique inclusive et basée sur les droits.

**Domaines clés du rapport du Secrétaire général de l'ONU sur « Notre programme commun », les gouvernements locaux et régionaux et le processus de Town Hall de CGLU**

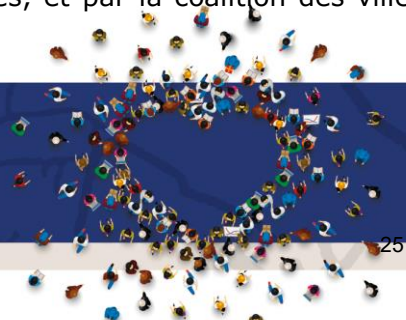
37. Le cadre conceptuel du suivi des Town Halls sera le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur « Notre programme commun » et les douze domaines d'action identifiés dans la déclaration de l'ONU75 qui ne peuvent être traités que par un multilatéralisme revigoré. La mise en œuvre et le plaidoyer découlant des Town Halls seront liés à la contribution du collectif à la réalisation du programme commun des Nations unies ainsi qu'au Sommet des Nations unies pour l'avenir. Voir l'annexe pour des informations détaillées sur le lien entre le travail de chaque Town Hall et les douze domaines d'action.

## Point 2.2 – Annexe 1

### DOMAINES CLES DU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL DE L'ONU SUR « NOTRE PROGRAMME COMMUN », LES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET REGIONAUX ET LE PROCESSUS DU TOWN HALL DE CGLU

Le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur « Notre programme commun » comprend des propositions clés basées sur les douze domaines d'action identifiés dans la déclaration de l'ONU75 qui ne peuvent être abordés que par un multilatéralisme revigoré :

1. « **Ne laisser personne pour compte** », notamment par un contrat social renouvelé et une protection sociale universelle.
  - **Relation avec le collectif** : à travers son plaidoyer sur la fourniture de services publics locaux, son Pacte pour l'avenir et les travaux réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des ODD et du Nouvel agenda urbain.
  - **Relation avec les Town Halls de CGLU : Biens communs mondiaux et systèmes de soins** : par une protection sociale universelle et l'accès aux services publics locaux, la transition vers un modèle de société fondé sur les soins et l'inclusion de tous les collectifs dans l'élaboration des politiques.
2. « **Protéger notre planète** » en s'engageant à atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 ou avant et un objectif de 1,5 degré Celsius, en atténuant les effets du changement climatique et des déplacements, et en renforçant les systèmes alimentaires, entre autres.
  - **Relation avec le collectif** : par le biais de ses travaux sur les agendas du climat, de la résilience et de la biodiversité et dans le cadre des agendas des systèmes alimentaires.
  - **Relation avec les Town Halls de CGLU : Climat et culture, et biens communs mondiaux** : par la déclaration d'une urgence climatique, la transformation des systèmes alimentaires et les rôles transformateurs que la culture et la société civile jouent dans la protection de la planète.
3. « **Promouvoir la paix et prévenir les conflits** » en adoptant un « nouvel agenda pour la paix » et en promouvant le dialogue multipartite, entre autres.
  - **Relation avec le collectif** : par le biais du travail du collectif sur la paix.
  - **Relation avec les Town Halls de CGLU : Confiance et gouvernement, et systèmes de soins** : en instaurant la confiance entre les personnes et les institutions, en investissant dans la prévention et la consolidation de la paix par le biais de systèmes de soins et en plaçant les femmes et les filles au centre des politiques.
4. **Respecter le droit international et faire régner la justice** » en garantissant la protection des droits humains, même en ligne, l'identité légale pour toutes et tous, et une feuille de route mondiale pour la mise en œuvre du droit international, entre autres.
  - **Relation avec le collectif** : par le biais de son programme de migration, par exemple par le biais du mécanisme des maires, et par la coalition des villes pour les droits numériques.



- **Relation avec les Town Halls de CGLU : Confiance et gouvernement, et climat et culture** : en encourageant la responsabilité et la transparence, la prestation de services publics locaux universels et la protection des droits humains à tous les niveaux, et en garantissant la justice climatique.
5. « **Attribuer une place centrale aux femmes et aux filles** » par l’annulation des lois discriminatoires à l’égard des femmes, l’autonomisation des femmes et la promotion de l’inclusion des jeunes femmes dans les processus décisionnels, entre autres.
    - **Relation avec le collectif** : à travers CGLU-Femmes et son travail dans le cadre de l’Agenda Génération Égalité.
    - **Relation avec les Town Halls de CGLU : Systèmes de soins et biens communs mondiaux** : en favorisant l'accès à des prestations de services fondées sur des systèmes de soins et sur une gestion démocratique des biens communs qui favorise l'équité et la justice en matière de race, de sexe et d'âge.
  6. « **Instaurer un climat de confiance** » en promouvant l’intégrité de l’information publique, des services publics de meilleure qualité, en luttant contre la corruption, en réformant le système fiscal et en encourageant le dialogue entre les gouvernements nationaux et les autres acteurs, entre autres.
    - **Relation avec le collectif** : par son travail de plaider en faveur du renforcement de la fourniture de services publics et du dialogue entre les différents niveaux de gouvernement et les acteurs au sein des processus politiques des Nations unies (FPHN, AG de l’ONU, etc.).
    - **Relation avec les Town Halls de CGLU : Confiance et gouvernement, et biens communs mondiaux** : en favorisant le dialogue entre les personnes et les institutions, la démocratie participative et l'inclusion de la société civile dans l'élaboration des politiques.
  7. **Améliorer la coopération numérique** » et adopter un « Pacte numérique mondial » pour permettre l’accès de toutes et tous à l’internet, protéger les données, appliquer les droits humains, promouvoir la réglementation de l’intelligence artificielle, entre autres.
    - **Relation avec le collectif** : par le biais de la Coalition des villes pour les droits numériques et la Communauté de pratiques de CGLU sur les villes numériques.
    - **Relation avec les Town Halls de CGLU : Biens communs mondiaux et systèmes de soins** : en favorisant l'accès à l'internet en tant que service public local universel, la protection des droits numériques et les soins au cœur de la numérisation.
  8. « **Moderniser l’Organisation des Nations Unies** » par la création d’un « Conseil consultatif de haut niveau dirigé par d’anciens chefs d’État et de gouvernement sur l’amélioration de la gouvernance des biens publics mondiaux », la promotion de politiques centrées sur les personnes, l’intensification des consultations avec les différents acteurs, notamment.
    - **Relation avec le collectif** : par le biais du travail des membres sur l’ONU75.
    - **Relation avec les Town Halls de CGLU : Biens communs mondiaux et confiance et gouvernement** : par une nouvelle vision des biens communs, des modèles de gouvernance qui écoutent et représentent toutes les parties prenantes, et des relations entre les personnes et les institutions.
  9. **Assurer un financement durable** » par la mise en place d’un « Sommet biennal entre le G20, le Conseil économique et social, le Secrétaire général et les dirigeants des institutions financières internationales pour une économie mondiale durable, inclusive et résiliente », basé sur des incitations à l’investissement pour la réalisation des ODD, des incitations au développement plus flexibles et un système commercial mondial plus équitable, entre autres.

- **Relation avec le collectif** : grâce au travail du collectif sur la localisation du financement par le biais de la Coalition de Malaga et du FMDV.
  - **Relation avec les Town Halls de CGLU : Confiance et gouvernement, et climat et culture** : grâce à un financement local accru et à une politique fiscale décentralisée, à une gouvernance renouvelée et à de nouvelles façons de mesurer la prospérité au-delà du PIB.
10. « **Favoriser les partenariats** » par le biais de réunions annuelles entre l'ONU, les organisations régionales et les institutions multilatérales de développement, d'un « **engagement systématique avec les parlements, les autorités infranationales et le secteur privé** », et de la mise en place de points de contact de la société civile dans toutes les entités de l'ONU.
- **Relation avec le collectif** : grâce au travail effectué par le collectif dans le cadre de l'ONU75, le Groupe de travail des Nations unies sur l'avenir des villes.
  - **Relation avec les Town Halls de CGLU : Confiance et gouvernement, et biens communs mondiaux** : par le biais d'une gouvernance à plusieurs niveaux et d'une action multipartite pour protéger et promouvoir les biens communs, et instaurer la confiance entre les personnes et entre les sphères de gouvernement.
11. « **Être à l'écoute des jeunes et travailler à leurs côtés** » en créant un Bureau de la jeunesse des Nations unies, une coalition visant à promouvoir la création et la formation d'emplois dans l'économie verte et numérique, et à représenter les générations futures, notamment par le biais d'un « Conseil de tutelle reconverti, d'une déclaration sur les générations futures et d'un envoyé spécial des Nations unies pour les générations futures ».
- **Relation avec le collectif** : par son travail lié à l'accessibilité et à la jeunesse, et au dialogue intergénérationnel.
  - **Relation avec les Town Halls de CGLU : Confiance et gouvernement, et climat et culture** : par l'inclusion des jeunes et des groupes vulnérables dans l'élaboration des politiques, la promotion des emplois verts et l'habilitation de la société civile à promouvoir la culture et l'action climatique.
12. « **Se préparer** » en convoquant une « plateforme d'urgence » pour faire face aux crises mondiales complexes, une OMS renforcée et promouvoir la couverture sanitaire universelle.
- **Relation avec le collectif** : à travers le travail effectué avec l'OMS et CSU2030.
  - **Relation avec les Town Halls de CGLU : Biens communs mondiaux et systèmes de soins** : par une nouvelle façon d'aborder la gouvernance de nos biens communs, l'accès à la fourniture de services publics locaux et la fonction de soins pour prévenir les urgences.

## Point 3

✓ Pour décision

### RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES CONSEILS POLITIQUES DE CGLU

#### Résumé et recommandations

Les Conseils politiques sont le moteur des priorités stratégiques 2016-2022 de l'Organisation mondiale et continueront de l'être pendant la période 2022-2028. Ils proposent des initiatives, des idées et des recommandations, et sont essentiels pour renforcer l'appropriation des politiques et le débat politique au sein de l'Organisation. Ils font partie intégrante du renouvellement de l'implication d'un groupe plus large de dirigeants politiques, au-delà de la Présidence de CGLU.

Les Conseils politiques reflètent à la fois les questions clés des agendas mondiaux et les axes prioritaires contenus dans l'Engagement de Bogota sous les titres suivants : Droit à la ville et territoires inclusifs ; Opportunités pour toutes et tous, culture et diplomatie des villes : les clés du développement durable et de la paix ; Gouvernance territoriale, multi-niveaux et financement durable ; et Villes plus sûres, résilientes et durables, capables de faire face aux crises. En mai 2020, le Bureau exécutif a également convenu de la création d'un Conseil politique supplémentaire sur la mise en œuvre du nouvel agenda urbain.

Dans le cadre de leur mandat renouvelé, les Conseils politiques ont permis d'établir des liens plus étroits entre les contributions politiques et stratégiques de l'Organisation mondiale, assurant ainsi un alignement plus fort de nos priorités, et ont également permis de reconnaître les nouveaux sujets qui ont émergé dans notre nouvelle réalité à prendre en compte.

Les résultats des discussions des Conseils politiques ont alimenté le contenu du Pacte pour l'avenir, la nouvelle stratégie de l'Organisation mondiale à partir de 2022.

Le présent document vise à fournir les principaux résultats des Conseils politiques en 2022, ainsi que des recommandations initiales et des points forts sur la manière de mettre en œuvre les priorités identifiées dans le cadre de chaque composante du Pacte pour l'avenir : personnes, planète et gouvernement.

#### L'Assemblée générale est invitée à :

1. **Prendre note** des rapports des Conseils politiques de CGLU.
2. **Mandater** les Conseils politiques pour poursuivre le travail en vue de la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir.



## Contexte

1. Les Conseils politiques ont été créés en 2017 dans le but d'offrir aux représentant·e·s politiques la possibilité de participer à l'élaboration des politiques de l'Organisation et de faire valoir leurs points de vue devant les instances statutaires de CGLU. Ils se réunissent généralement deux fois par an, dans le cadre des réunions statutaires de CGLU.
2. Cinq Conseils politiques sont actuellement actifs. Les thèmes sur lesquels ils se concentrent sont les résultats des axes prioritaires de l'Organisation et reflètent les questions clés couvertes par les agendas mondiaux pour le développement. Le Conseil mondial de novembre 2020 a convenu que leur travail reste très pertinent et qu'ils devront adapter leur orientation à la réalité post-COVID.
3. En mai 2020, le Bureau exécutif a également validé le besoin, exprimé par les membres, de développer un 5e Conseil politique dédié à la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain, qui est pleinement actif depuis sa création formelle lors du Conseil mondial de 2020.

## Résultats des Conseils politiques en 2022

4. Dans leur phase initiale (2018-2020), les Conseils politiques ont été particulièrement utiles pour se connecter avec d'autres mécanismes de consultation et pour construire un engagement politique fort, en assurant des liens par exemple avec les gouvernements nationaux (sessions de 2018 à Strasbourg), avec le Forum mondial sur les violences urbaines et l'éducation à la coexistence et à la paix (2018), avec le Sommet Culture de CGLU (2019) et en assurant également un dialogue structuré avec la société civile organisée à travers les circuits de l'Assemblée et du Town Hall du Congrès mondial de CGLU (2019).
5. Suite à leur renouvellement en 2020, les Conseils politiques se sont réunis plusieurs fois en 2021 : en février avant le Séminaire annuel de CGLU, en mai dans le cadre du Bureau exécutif de CGLU, et en octobre dans le cadre d'Octobre urbain (Urban October) et vers le Conseil mondial de CGLU. Les réunions politiques ont été précédées de réunions techniques préparatoires tenues avec les Sherpas.
6. En 2022, les Conseils politiques ont également participé activement à l'élaboration de l'agenda de CGLU, notamment lors de leurs réunions dans le cadre du Bureau exécutif à Séville.
7. Au-delà de leur propre rassemblement, les représentant·e·s des différents Conseils politiques étaient présent·e·s à la 66e session de la Commission de la condition de la femme (CSW), au Forum d'examen des migrations internationales, au Forum urbain mondial, au Forum politique de haut niveau ou à Urban 20. Les Conseiller·e·s politiques ont ainsi contribué au plaidoyer du collectif dans le cadre de ces événements internationaux de haut niveau.
8. Les Conseils politiques en 2022 ont également fait partie intégrante du processus d'élaboration du Pacte pour l'avenir. Ils ont participé à des réunions avec les partenaires du Town Hall, apportant leurs contributions politiques et stratégiques à la déclaration politique du Pacte.

## Point 3.1

✓ Pour information

### DROIT A LA VILLE ET TERRITOIRES INCLUSIFS

#### Résumé et recommandations

Le Conseil politique sur le droit à la ville et les territoires inclusifs est un mécanisme essentiel pour faire avancer la conversation des membres de CGLU sur le droit à la ville. Tout en continuant à aborder les priorités clés telles que le changement du récit autour de la migration et le droit au logement, ce mécanisme est maintenant prêt à explorer un agenda émergent plus large : du renouvellement des approches de l'égalité et de l'accessibilité à la promotion d'une nouvelle génération de droits.

Ce document présente les résultats des discussions de ce Conseil politique, qui alimenteront également le contenu du Pacte pour l'avenir, la stratégie renouvelée de l'Organisation mondiale à partir de 2022.

#### L'Assemblée générale est invitée à :

1. **Prendre note** du rapport du Conseil politique sur le droit à la ville et les territoires inclusifs.
1. Depuis sa création en 2017, le Conseil a fonctionné comme une plateforme de débat politique approfondi où les représentant·e·s politiques peuvent influencer l'agenda de l'Organisation mondiale et établir des synergies, ainsi que discuter de la façon d'augmenter l'impact spécifique des initiatives menées par les membres, comme le travail sur le logement qui a conduit à l'adoption de la déclaration « Les villes pour le logement convenable » en 2018 et la contribution à la déclaration des maires de Marrakech sur la migration qui marque le chemin vers un nouveau récit sur la mobilité humaine. Le Conseil représente un point de rencontre périodique et structurel pour aborder l'engagement de CGLU envers le droit à la ville tel que reconnu dans l'Engagement de Bogota et le Nouvel agenda urbain (tous deux adoptés en 2016).
2. Le Conseil politique sur le droit à la ville et les territoires inclusifs apporte au débat des points de vue sur la façon de soutenir les politiques de logement inclusives et d'assurer la réalisation complète et progressive du droit à un logement adéquat pour toutes et tous, de travailler avec les communautés pour améliorer les bidonvilles et régénérer les quartiers pauvres, et de soutenir la production sociale de l'habitat.
3. Au cours des dernières années, le Conseil politique sur le droit à la ville s'est acquitté de son mandat en mettant l'accent sur le changement du discours sur la migration, ainsi qu'en débattant de la manière de soutenir la réalisation du droit à un logement adéquat pour toutes et tous.



4. La Présidence du Conseil politique sur le droit à la ville, assurée par **Armand Beouindé**, maire de Ouagadougou et vice-président de CGLU pour l'Afrique, et **Philippe Rio**, maire de Grigny, ainsi que le reste des conseiller·e·s, ont approfondi le travail du Conseil avec des partenaires tels que le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, ainsi qu'avec les rapporteurs spéciaux des Nations unies ou l'Open Society Foundation sur des questions telles que la détention des migrant·e·s.

### **Priorités et objectifs renouvelés**

5. En 2021, le Conseil politique a déclenché les discussions de CGLU sur les droits numériques et la mobilité humaine, permettant d'alimenter et de façonner l'axe « Prendre soin des personnes » du Pacte pour l'avenir. Le Conseil politique a souligné l'importance de défendre les droits humains de chaque personne, de prévenir les détentions injustes et de soutenir les communautés locales dans les régions frontalières. Il a en outre appelé à changer les fondements de notre société et à pousser à la **reconnaissance d'une nouvelle génération de droits**, notamment les droits numériques et les droits liés à la biodiversité.
6. Le Conseil politique a également souligné l'importance de **lutter contre la discrimination à tous les niveaux**, de garantir un **logement décent** pour toutes et tous et de renforcer les mécanismes d'intégration des sans-papiers dans l'éducation et sur le marché du travail. Il a en outre appelé à lutter contre les discours de haine et à favoriser une coopération internationale fondée sur la solidarité, notamment en s'attaquant aux facteurs qui poussent les gens à quitter leur pays.
7. Tout au long de l'année 2021, le Conseil politique sur le droit à la ville et les territoires inclusifs s'est réuni pour discuter de propositions concrètes pour son agenda, en accordant une attention particulière à :
  - a) Élargir le débat politique sur les droits humains à travers la définition de l'axe des personnes du Pacte pour l'avenir, en explorant des concepts tels que la nouvelle génération de droits qui inclut **le droit à la paix, à l'accessibilité, à la technologie, à la mobilité et à la culture**.
  - b) Générer des discussions pour soutenir le renouvellement de la Charte-Agenda mondiale des droits humains dans la ville, qui sera promue par la Commission d'inclusion sociale, de démocratie participative et de droits humains.
  - c) Informer le partenariat avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et la participation au système des droits de l'homme de l'ONU (par exemple, les procédures spéciales de l'ONU).
  - d) Accélérer la localisation des droits humains dans la ville en adoptant et en promouvant l'accessibilité universelle en tant que bien commun et pilier de la prestation de services publics équitables, du développement durable et de la démocratie participative.

### **Octobre urbain et le Conseil politique sur le droit à la ville**

8. Le Conseil politique sur le droit à la ville et les territoires inclusifs s'est réuni dans le cadre d'Octobre urbain et a présenté des sujets critiques pour l'élaboration du Pacte de CGLU pour l'avenir, en s'appuyant sur les réunions précédentes tenues au début de 2021.
9. Plus de 70 participant·e·s, dont les maires de Ouagadougou, Grigny, Sala, Lampedusa, Libreville, Begur, l'adjoint au maire de Sfax et des représentant·e·s de Montevideo et Bogota ont apporté à la table la nécessité de développer des villes intergénérationnelles, l'importance de concevoir des villes pour toutes et tous qui



prennent soin des communautés les plus vulnérables, y compris les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, et ont montré la dimension plus humaine de CGLU avec des références à la Charte de Lampedusa pour recadrer la mobilité humaine, le développement d'alternatives à la détention, et le développement de villes de paix en encourageant la non-violence.

10. Les partenaires du **Comité d'action de la société civile**, le **Bureau de l'Envoyée spéciale des Nations Unies pour le handicap et l'accessibilité**, et le **Bureau de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme** ont rejoint la conversation et les appels de la direction politique du Conseil, et leurs contributions seront essentielles pour le développement du Town Hall, alors que nous nous dirigeons vers le Congrès mondial de CGLU de 2022.
11. La réunion a également donné un aperçu des liens avec le travail d'autres Conseils politiques, tels que le Conseil politique sur les opportunités pour toutes et tous, la culture et la diplomatie des villes, en explorant la relation entre la paix et les droits humains dans nos villes et territoires.

### **Le Conseil politique au Bureau exécutif 2022 de CGLU : la campagne « 10, 100, 1000 villes et territoires de droits humains d'ici 2030 »**

12. Dans le cadre du Bureau exécutif de 2022, une session thématique a porté sur « 10, 100, 1 000 villes et territoires de droits humains d'ici 2030 » : dirigée par la Commission de CGLU sur l'inclusion sociale, la démocratie participative et les droits humains, en coopération avec le Conseil politique de CGLU sur le droit à la ville et les territoires inclusifs, la session a présenté la campagne mondiale lancée conjointement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), qui vise à intensifier les initiatives locales et à progresser vers un mouvement mondial consolidé de villes et territoires des droits humains.
13. À cette occasion, les Conseiller·e·s politiques ont rappelé que la phrase la plus importante pour décrire l'agenda 2030 est « ne laisser personne pour compte », ce qui est la raison même de placer les droits humains au centre. Ils et elles se sont engagé·e·s à contribuer au succès de la campagne dans un moment historique qui montre l'importance fondamentale des droits humains. Il existe un lien étroit entre les droits humains et l'accès aux services de base, en particulier à l'heure des urgences complexes et de l'équilibre indispensable entre les intérêts économiques et le respect des ressources naturelles. L'inclusion des droits individuels et collectifs dans le cadre d'un contrat social renouvelé peut également contribuer à lutter contre le racisme et la féminisation de la pauvreté. En ce sens, la campagne contribuera à une réflexion sur la prochaine décennie du mouvement des villes de droits humains, et sur une nouvelle génération de droits à inscrire dans le Pacte pour l'avenir de CGLU.
14. Dans le cadre du travail de suivi de la campagne, une session spéciale sera célébrée lors du Congrès mondial de Daejeon.

### **Échanges avec les Town Halls, prêts à contribuer au Pacte pour l'avenir**

15. En septembre 2022, le Conseil politique de CGLU a rencontré les Town Halls de CGLU pour apprendre du point de vue des gouvernements locaux et régionaux avant de finaliser les documents d'orientation avant Daejeon. Le Conseil politique sur le droit à la ville et les territoires inclusifs a rencontré les Town Halls sur les biens communs mondiaux et sur les systèmes de soins afin de fournir des commentaires sur leurs documents d'orientation, en abordant la signification des « biens communs » en tant que réponse aux crises actuelles, et en mettant sur la table la nécessité pour les systèmes de soins d'être accompagnés d'une feuille de route qui peut aider les gouvernements locaux et régionaux à réfléchir sur ce qu'ils n'ont toujours pas accompli, en particulier dans l'ère post-pandémique. Les participant·e·s ont souligné que le soin était une notion inhérente à l'humanité, et donc une passerelle précieuse vers la cohésion sociale.

## Point 3.2

✓ Pour information

### OPPORTUNITES POUR TOUTES ET TOUS, CULTURE ET DIPLOMATIE DES VILLES : LES CLES DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA PAIX

#### Résumé et recommandations

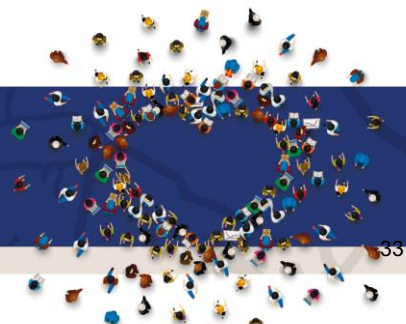
Le Conseil politique sur les opportunités pour toutes et tous a rassemblé des discussions autour de la violence urbaine et de la garantie de villes de paix, qui ont un lien étroit avec la question de la diplomatie des villes. Il a également été le lieu où la Charte de Rome 2020 a pu être encouragée, en travaillant au renforcement des droits culturels dans le cadre plus large de notre agenda sur les nouveaux droits humains. Les défis qui ont été identifiés au cours des dernières années ont permis d'orienter le Conseil politique pour les années à venir, en renforçant ses liens avec la Commission Culture, en renouvelant le Prix de CGLU pour la Paix et en réfléchissant à ce que signifie « opportunités pour toutes et tous » dans le contexte actuel.

Ce document présente les résultats des discussions de ce Conseil politique, qui alimenteront également le contenu du Pacte pour l'avenir, la stratégie renouvelée de l'Organisation mondiale à partir de 2022.

#### L'Assemblée générale est invitée à :

1. **Prendre note** du rapport du Conseil politique sur les opportunités pour toutes et tous, la culture et la diplomatie des villes.

1. Le niveau local et territorial est essentiel pour repenser et remodeler les systèmes de gouvernance en systèmes plus inclusifs. Répondre à ces appels et rétablir la confiance entre les citoyen·ne·s, les institutions et les communautés, à tous les niveaux, sont des éléments déterminants pour réaliser les agendas mondiaux. Les citoyen·ne·s, et la citoyenneté, à travers les mouvements sociaux et la société civile, appellent de plus en plus à la transformation des systèmes de gouvernance. Le Pacte pour l'avenir de CGLU sera basé sur trois axes : personnes, planète et gouvernement. L'axe sur les personnes appelle à placer les personnes au centre de tous les efforts d'élaboration des politiques.
2. Jusqu'à présent, le Conseil politique sur les opportunités pour toutes et tous, la culture et la diplomatie des villes a abordé, outre les questions titulaires, des questions telles que la transparence, la responsabilité et le développement économique local, qui jouent tous un rôle particulier dans la garantie des opportunités pour toutes et tous. GOLD VI étant axé sur les inégalités, le Conseil politique a également été essentiel pour aborder son importance croissante au sein de l'Organisation mondiale.



3. Le Conseil politique a également apporté son point de vue sur la culture en tant que quatrième pilier du développement durable, en protégeant sa valeur fondamentale et en encourageant la diplomatie des villes et le dialogue comme moyen de promouvoir la paix. Le travail effectué par la Commission Culture de CGLU sur la Charte de Rome sur les droits culturels sera un document politique de soutien essentiel pour conduire le changement dans de nombreux aspects différents de notre vie après COVID et pour l'agenda du Conseil politique.
4. Le Conseil politique est co-présidé par **Souad Ben Abderrahime**, maire de Tunis, **Li Mingyuan**, maire de Xi'an et coprésident de CGLU, et **Jan van Zanen**, maire de La Haye, président de l'Association des municipalités néerlandaises (VNG) et coprésident de CGLU, et compte 14 conseiller·e·s supplémentaires.

### **Priorités et objectifs renouvelés**

5. Le Conseil politique s'est réuni en février 2021 pour échanger sur ses priorités et discuter des propositions concrètes de son agenda renouvelé, basé sur les inégalités croissantes depuis la pandémie, et la méfiance grandissante entre les communautés et leurs institutions. L'importance de l'égalité comme pilier de la construction de la paix dans nos villes et communautés a également été soulignée comme essentielle.
6. Les Conseiller·e·s politiques ont souligné l'importance d'une relation symbiotique entre les différentes sphères du gouvernement, basée sur les principes de subsidiarité et de proportionnalité, ainsi que sur les mécanismes de co-gouvernance, afin de promouvoir un environnement favorable en vue d'atteindre des objectifs communs.
7. La prise en compte de la symbiose rurale-urbaine et de l'approche territoriale comme bases importantes pour appréhender les changements démographiques et la fracture numérique, et garantir la cohésion en travaillant dans le cadre des systèmes de villes, a également été soulignée.
8. Parmi les priorités mises en avant, il convient de mentionner l'importance de garantir un travail décent pour toutes et tous, de faire face aux défis de la transition technologique, d'explorer ce que signifie le droit au travail dans l'ère post-COVID et comment exploiter l'automatisation et l'innovation pour s'assurer qu'elles profitent aux communautés, conformément à la nécessité de renforcer le rôle de la culture en tant que quatrième pilier du développement durable.
9. Réfléchir à la nécessité d'élargir la notion d'« opportunités pour toutes et tous » pour faire face à l'accroissement des inégalités à l'ère du COVID, est essentiel pour développer une compréhension plus large de la pauvreté temporelle et de l'égalité d'accès au temps comme moyen de favoriser l'égalité. Le Conseil a également abordé l'importance de renouveler les liens entre les piliers de l'Agenda pour la paix de CGLU, en faisant évoluer notre récit de paix avant le Congrès de 2022 à Daejeon.
10. Le Conseil politique s'est également concentré sur le dialogue intergénérationnel en tant qu'élément vital pour aborder l'atténuation des conflits, et comprendre que traiter les questions de paix signifie examiner le risque climatique et la préparation aux catastrophes en relation avec les défis d'infrastructure.

### **Octobre urbain et le Conseil politique sur les opportunités pour toutes et tous, la culture et la diplomatie des villes**

11. Le Conseil politique s'est réuni dans le cadre d'Octobre urbain et a introduit des sujets critiques pour le développement du Pacte de CGLU pour l'avenir, en s'appuyant sur les réunions précédentes tenues au début de 2021.

12. La session a tourné autour des questions de la solidarité en lien avec l'action internationale et la coopération au développement, ainsi que de la diplomatie des villes comme étant vitale pour la construction de la paix, basée sur les valeurs et le dialogue entre les différentes sphères de gouvernement. Les participant·e·s ont également approfondi le défi de la solitude en relation avec l'utilisation de l'espace public, l'accessibilité numérique pour assurer l'égalité des chances, et le nouveau concept de « culture circulaire » inclus dans la [Déclaration d'Izmir](#) pour protéger les droits et déclencher la construction de la société en harmonie avec la nature.
13. **La réunion a également donné un aperçu des liens avec les travaux d'autres Conseils politiques**, tels que celui sur les villes plus sûres, résilientes et durables, capables de faire face aux crises, et celui sur la gouvernance territoriale multi-niveaux et le financement durable.

### **Le Conseil politique au Bureau exécutif 2022 de CGLU et la relation avec les Dialogues de CGLU pour la paix**

14. Dans le cadre du Bureau exécutif de 2022, le Conseil politique a co-animé la session sur « Les Dialogues municipaux de CGLU pour la paix : Rôles et solidarité des gouvernements locaux en temps de crise internationale », en coopération avec le Forum mondial des villes pour les droits humains de Gwangju et les rapporteurs spéciaux de l'ONU.
15. A cette occasion, les Conseiller·e·s politiques et les participant·e·s ont abordé la crise migratoire, affirmant que ce sont les gouvernements locaux et régionaux qui sont en première ligne pour soutenir et intégrer les réfugié·e·s. Les crises humanitaires, comme celle de l'Afghanistan, ne doivent pas être oubliées sur la scène internationale.
16. Le Conseil politique continuera à s'engager dans le développement des Dialogues municipaux de CGLU pour la paix. En particulier, le Coprésident Jan Van Zanen a accueilli une session des Dialogues à La Haye, la conversation se concentrant sur les approches locales de la consolidation de la paix, et réunissant les sections régionales de CGLU pour débattre de la façon de s'assurer que l'Agenda pour la paix de CGLU est reflété de manière adéquate dans le Pacte pour l'avenir de CGLU.

### **Le Pacte pour l'avenir de CGLU et les réunions avec les Town Halls**

17. En septembre 2022, le Conseil politique de CGLU a rencontré les Town Halls de CGLU afin d'apprendre de la perspective des gouvernements locaux et régionaux avant de finaliser les documents d'orientation avant Daejeon. Le Conseil politique a discuté avec les Town Halls sur les biens communs mondiaux et les systèmes de soins, afin de fournir un retour d'information sur leurs documents d'orientation, et de réfléchir aux questions des biens communs mondiaux en tant que pierre angulaire de l'égalité, et au rôle de la paix dans le cadre du développement d'une paix durable, avec les partenaires du Town Hall, qui comprennent la Plateforme mondiale pour le droit à la ville ainsi que les organisations du Town Hall notamment la Coalition des villes pour les droits numériques, les fondations Open Society, ACCORD, la FAO et l'UNICEF.

## Point 3.3

✓ Pour information

### GOUVERNANCE TERRITORIALE MULTINIVEAUX ET FINANCEMENT DURABLE

#### Résumé et recommandations

Le Conseil politique sur la gouvernance territoriale multiniveaux et le financement durable vise à examiner les défis et les possibilités liés au renforcement d'une gouvernance territoriale multiniveaux efficace et à repenser les systèmes de financements publics infranationaux afin de concilier financement et durabilité.

Depuis sa création, le Conseil politique s'est penché sur la façon de mettre en œuvre une approche territoriale intégrée du développement, en accordant une attention particulière aux questions de gouvernance, de décentralisation et de cohésion territoriale via son soutien appuyé aux recherches menées dans le cadre de l'élaboration des rapports de l'Observatoire mondial sur la démocratie locale et la décentralisation (rapports GOLD) ainsi qu'à la localisation des financements en appui au développement durable.

Ce document présente les résultats des discussions du Conseil politique, qui alimenteront également le Pacte pour l'avenir, la stratégie renouvelée de l'Organisation mondiale à partir de 2022.

#### L'Assemblée générale est invitée à :

1. **Prendre note** du rapport du Conseil politique sur la gouvernance territoriale multiniveaux et le financement durable.

1. L'échelle locale et territoriale est essentielle pour repenser les systèmes de gouvernance afin de les rendre plus inclusifs. Répondre aux appels en ce sens et rétablir la confiance entre les citoyen·ne·s, les institutions et les communautés, à tous les niveaux, sont des étapes cruciales dans la mise en œuvre des agendas mondiaux. Les citoyen·ne·s, par l'intermédiaire de la société civile et de mouvements sociaux, demandent de plus en plus une transformation des systèmes de gouvernance. Le Pacte pour l'avenir de CGLU s'appuiera sur trois axes : les personnes, la planète et le gouvernement. L'axe du gouvernement appelle à redéfinir la gouvernance en partenariat.
2. Le Conseil politique sur la gouvernance territoriale multiniveaux et le financement durable vise à examiner les défis et les possibilités liés au renforcement d'une gouvernance territoriale multiniveaux efficace et à repenser les systèmes de financements publics infranationaux afin de concilier financement et durabilité. Cette discussion viendra alimenter le travail de la Global Taskforce des gouvernements locaux et régionaux, axé sur la mise en place d'un suivi et d'un compte rendu par les gouvernements locaux et régionaux de la mise en œuvre des agendas mondiaux. Il

contribuera également à l'appel lancé par CGLU pour la création d'un panel international sur le financement durable des villes.

3. Depuis sa création, le Conseil politique s'est penché sur la façon de mettre en œuvre une approche territoriale intégrée du développement, en accordant une attention particulière aux questions de gouvernance, de décentralisation et de cohésion territoriale via son soutien appuyé aux recherches menées dans le cadre de l'élaboration des rapports de l'Observatoire mondial sur la démocratie locale et la décentralisation (GOLD) ainsi qu'à la localisation des financements en appui au développement durable.
4. Le Conseil politique est co-présidé par **Pablo Jurado**, président du Consortium des gouvernements de provinces autonomes d'Équateur (CONGOPE) et vice-président de CGLU pour le Forum des régions, et **Núria Marín**, maire de l'Hospitalet de Llobregat et présidente du Conseil de la province de Barcelone. Le Conseil politique compte aussi sur la participation de 11 conseiller·e·s politiques.

### **Priorités et objectifs renouvelés**

5. Le Conseil politique s'est réuni en février 2021 pour échanger sur ses priorités et débattre de propositions concrètes basées sur son nouvel agenda, axé sur l'accès aux financements locaux et les mesures d'urgence ainsi que sur l'évolution de la gouvernance et de la co-gouvernance.
6. Les Conseiller·e·s politiques ont souligné la nécessité d'établir une relation symbiotique entre les différentes sphères du gouvernement basée sur les principes de subsidiarité et de proportionnalité, ainsi que des mécanismes de co-gouvernance, afin de promouvoir un environnement propice à la réalisation d'objectifs harmonisés.
7. Ils et elles ont également mis en avant l'importance de considérer la symbiose rurale-urbaine et l'approche territoriale comme points de départ essentiels pour appréhender les changements démographiques et la fracture numérique et garantir la cohésion en agissant dans le cadre de systèmes de villes.
8. Pour le Conseil politique, il est essentiel de renforcer l'incidence politique des gouvernements locaux et régionaux au niveau national et international au moyen de recommandations pratiques et d'analyses fondées sur des données, en particulier sur la question de la localisation du financement en appui au développement durable. Il est également crucial de renforcer et mettre en place de nouveaux partenariats multipartites impliquant les gouvernements nationaux et le secteur privé afin de créer un environnement propice permettant aux villes et aux régions de mobiliser des financements.
9. Le Conseil politique a également discuté de la nécessité de réinventer la gouvernance au regard des situations d'urgence croissantes, en tirant des leçons de l'initiative sur la gouvernance de l'urgence dans les villes et les régions, menée conjointement par CGLU, Metropolis et LSE Cities.

### **Octobre urbain et le Conseil politique**

10. Le Conseil politique sur la gouvernance territoriale multiniveaux et le financement durable s'est réuni dans le cadre d'Octobre urbain et a abordé des sujets essentiels pour le développement du Pacte pour l'avenir de CGLU, en s'appuyant sur les réunions précédentes organisées début 2021 et en 2022.

11. La réunion a rassemblé les Conseiller·e·s politiques ainsi que des partenaires et a principalement porté sur la nécessité de garantir des ressources financières pour les gouvernements locaux et régionaux, qui ont grandement souffert du COVID-19, et sur les moyens d'atteindre cet objectif. La nécessité de parvenir à un large consensus entre les sphères de gouvernement, en donnant aux villes et aux territoires les moyens d'agir et de jouer un rôle dans la résolution au niveau local des crises telles que le changement climatique, le sans-abrisme et le manque d'accès aux services de base, ainsi que l'importance de travailler avec toutes les sphères de gouvernement et avec tous les acteurs, font partie des principaux enjeux recensés pendant la session. Les participant·e·s à la réunion ont aussi relevé des liens stratégiques avec d'autres Conseils politiques, notamment le Conseil politique sur les opportunités pour toutes et tous, la culture et la diplomatie des villes, soulignant ainsi le lien intrinsèque entre la gouvernance multiniveaux et la coopération pour le développement.
12. Les partenaires du Conseil politique ont mis en avant la nécessité d'une réponse multipartite à la crise du COVID-19, et en particulier la participation de la société civile à cette réponse. Ils ont également souligné qu'il était crucial que les financements atteignent les villes intermédiaires et les petites villes afin de continuer à fournir des infrastructures critiques pour les services de base, et qu'il convenait de repenser les cadres fiscaux pour garantir une distribution plus équitable des richesses et un environnement de fourniture de services plus sain.
13. Dans le cadre des réunions du Bureau exécutif organisées à Séville en juin 2022, le Conseil politique a aussi mis l'accent sur l'urgence de renforcer la gouvernance multiniveaux ascendante et la démocratie depuis la base afin que les besoins des personnes soient connus et traités collectivement, du niveau local jusqu'au niveau de l'État. Il est essentiel de protéger et de promouvoir la démocratie locale dans les contextes politiques complexes, car l'échec de la démocratie reflète l'échec de la gouvernance locale. Les actions entreprises au niveau mondial doivent être liées aux difficultés quotidiennes des communautés afin de transformer la gouvernance en plaçant les personnes au centre de l'action locale.

### **Le Pacte pour l'avenir de CGLU**

14. Le Conseil politique continuera de jouer un rôle majeur dans le développement du Pacte pour l'avenir, notamment en contribuant à l'axe sur le gouvernement, mais aussi en établissant des liens avec de nombreux aspects des axes sur les personnes et la planète.
15. En septembre 2022, les Conseils politiques de CGLU ont rencontré les Town Halls de CGLU pour écouter le point de vue des gouvernements locaux et régionaux avant de parachever les documents d'orientation politique en amont de Daejeon. Le Conseil politique sur la gouvernance territoriale multiniveaux et le financement durable a rencontré les Town Halls sur la confiance et gouvernement et sur le climat et la culture pour donner des retours sur leurs documents d'orientation politique et réfléchir avec eux aux questions de coopération décentralisée et de financement durable en préparation du Congrès mondial de CGLU. À cette occasion, il a souligné que pour vraiment mettre en place une gouvernance multiniveaux, les décisions doivent être élaborées, et pas simplement prises, collectivement. La gouvernance dont le monde a besoin est une gouvernance conforme aux aspirations des communautés, et cela commence par prendre soin des personnes et de la planète.
16. Le Conseil politique continuera de promouvoir l'élaboration collective de politiques vraiment inclusives et la prise de décisions en commun comme condition préalable à la décentralisation et à la gouvernance multiniveaux. Ces deux éléments joueront un

grand rôle dans la revitalisation d'un système multilatéral dans lequel les gouvernements locaux et régionaux ont leur place à la table des décisions et qui a pour élément central le financement local et durable.



## Point 3.4

✓ Pour information

### DES VILLES PLUS SURES, RESILIENTES, DURABLES ET CAPABLES DE REpondre AUX CRISES

#### Résumé et recommandations

Le Conseil politique sur des villes plus sûres, résilientes, durables et capables de répondre aux crises a favorisé le rôle des gouvernements locaux dans la création de l'Alliance mondiale sur les crises urbaines et a œuvré pour mettre l'accent sur le rôle que les gouvernements locaux et régionaux peuvent jouer pour conduire une transition écologique vers la résilience mondiale. La Déclaration des droits de l'humanité, adoptée par le Conseil mondial à Durban, avait préalablement été débattue par le Conseil politique.

Ce document présente les résultats des discussions du Conseil politique, qui alimenteront également le Pacte pour l'avenir, la stratégie renouvelée pour l'Organisation mondiale à partir de 2022.

#### L'Assemblée générale est invitée à :

1. **Prendre note** du rapport du Conseil politique sur les villes résilientes.

1. Le Conseil politique sur les villes résilientes est coprésidé par **Fatimetou Abdel Malick**, présidente du Conseil régional de Nouakchott et présidente de CGLU-Afrique, par **Johnny Araya**, maire de San José, président de FLACMA et coprésident de CGLU, ainsi que par **Sami Kanaan**, maire de Genève et président du Groupe de travail permanent de CGLU sur la prévention et la gestion territoriales des crises, suite à leur nomination lors du Conseil mondial de CGLU en 2020.

#### Travail sur le terrain dans la phase de lancement initiale

2. Le Conseil politique a favorisé le rôle des gouvernements locaux en répondant aux périodes d'instabilité, dont la crise sanitaire, mais aussi les crises écologique, sociale et économique, et a œuvré pour mettre l'accent sur le rôle que les gouvernements locaux et régionaux peuvent jouer pour conduire une transition écologique vers la résilience mondiale.
3. Face à la pandémie de COVID-19, le monde est passé d'une compréhension traditionnelle de la résilience dans les villes et les territoires, à un vaste concept urgent concernant la capacité des gouvernements locaux et régionaux de préparer et de faire face aux périodes de détresse, et en particulier d'améliorer l'attention et les soins continus apportés aux communautés. Le Conseil politique s'est penché sur différentes voies vers une transition écologique, qui définit les gouvernements locaux et régionaux comme des acteurs de la transformation pour développer la résilience mondiale.

4. La nécessité de développer une fourniture de services locaux solide et durable a été une constante du Conseil, en renforçant des partenariats avec l'**UITP** pour le transport durable, tout comme la nécessité de définir le cap de notre plaidoyer sur des étapes cruciales comme la COP26 ou la COP15.
5. Lors des réunions de ce Conseil politique en 2020 et 2021, les sherpas et les Conseiller·e·s politiques ont mis l'accent sur la façon dont le monde est en train de faire face aux urgences combinées, telles que le **climat et la santé**, confirmant ainsi la fragilité des systèmes existants et les dangers encourus si l'on continue d'ignorer les inégalités et les écarts accumulés et persistants. Le contexte actuel accentue l'urgence d'agir et de compenser le manque de résilience structurelle aujourd'hui, en se basant sur les enseignements et les sacrifices des générations actuelles, afin d'assurer la pérennité et le droit des générations futures de jouir d'un monde sûr, juste et résilient.
6. Dans la phase initiale, les Conseiller·e·s ont tout particulièrement mis l'accent sur les questions suivantes :
  - a) La **fourniture de services locaux**, comme l'accès à l'eau, l'énergie, Internet, la mobilité et bien d'autres, est essentielle pour bâtir la résilience dans une perspective holistique, par exemple en tenant compte de leur lien direct avec le système de santé, comme a pu le révéler la pandémie.
  - b) Les **systèmes et la sécurité alimentaires**, tout comme le **tourisme durable**, comme moteurs du développement local et de la reprise économique.
  - c) L'**urgence climatique mondiale** : inondations, sécheresses, tempêtes, ouragans, acidification des océans, incendies de forêt, etc. augmenteront en termes d'intensité et de fréquence. Les efforts, à tous les niveaux, nécessiteront de combiner les actions à court et à long terme, en visant à la fois la mitigation et l'adaptation, en observant les risques et les impacts différenciés à travers les régions continentales et celles plus éloignées.
  - d) La stimulation de la promotion de la **collaboration avec les organisations internationales et les agences humanitaires** est bien accueillie par les membres du Conseil car elle peut aider les villes et les territoires à se préparer et à répondre aux crises, ainsi que contribuer à galvaniser la reconnaissance du rôle des villes et des régions dans la prévention et la gestion des crises et la relance successive.
  - e) Le **transport** et la **mobilité** doivent être considérés plus avant pour leur fonction unique en réponse aux crises, par exemple en ce qui concerne la logistique, l'accès à la nourriture et aux services, les loisirs ou la connectivité dans les villes et les territoires.
  - f) Renforcer la résilience à la suite du COVID-19 et d'autres urgences nécessitera des investissements dans l'**infrastructure verte** et les **solutions basées sur la nature**, une occasion unique de générer des **emplois décents**, en proposant une alternative aux jeunes générations et en transformant la relation de l'humanité avec la nature.

### **Le Conseil politique lors du Bureau exécutif 2022 de CGLU**

7. Durant la période 2021-2022, le Conseil politique a fait un bond en avant dans le plaidoyer et la stratégie de CGLU en faveur d'une transition écologique pour la résilience mondiale, avec l'inclusion d'une approche renouvelée et de messages sur la nature, les systèmes vivants et le climat, ainsi que les modèles de développement, en particulier dans l'ère post-COVID.

8. Durant le Bureau exécutif de juin 2022 à Séville, le Conseil politiques a coorganisé, avec la Commission de CGLU sur le développement économique et social local, une session sur « Le développement économique local pour une reprise équitable. » Les Conseiller·e·s et participant·e·s y ont invoqué le besoin de promouvoir des politiques, surtout aux niveaux local et régional, qui réorientent les modèles économiques et productifs vers des systèmes progressifs, ainsi que le renforcement des services publics qui garantissent l'égalité, tout en concevant et en mettant en place des politiques d'égalité visant à éradiquer les inégalités et à promouvoir l'accès égalitaire à la jouissance des ressources fondamentales, surtout à travers l'amélioration des systèmes de santé et de la fourniture de services publics.
9. La volonté politique et la connaissance du territoire ont été identifiées comme les éléments clés pour faire reculer les barrières qui perpétuent des situations d'inégalités et empêchent de progresser dans le sens d'une société cohésive, spécialement en matière d'inégalités des genres.
10. Le Conseil politique a recommandé d'investir dans le capital social, le capital humain, pour générer davantage de sociétés et de territoires cohésifs, forts et durables, car ce sont les individus qui forment la base de l'économie, de l'emploi et de la croissance territoriale.

### **Le Pacte pour l'avenir de CGLU**

11. Le Conseil politique a déjà identifié que la triple crise environnementale du climat, de l'extinction et de la pollution atteint un point de non-retour. Le Conseil politique a mis l'accent les années précédentes sur la nécessité de transformer complètement notre rapport collectif à la nature et, pour les gouvernements locaux et régionaux, de mener le développement d'une nouvelle vision pour notre avenir commun où nous analysons à nouveau les valeurs qui forment notre compréhension en tant qu'individus et celui de voies de développement positives pour la nature, ainsi que de résoudre sérieusement les inégalités transactionnelles.
12. La question des villes résilientes et durables doit être l'une des pierres angulaires du Pacte, en particulier dans la redéfinition des modèles de production et de consommation qui ne sont actuellement pas durables et la nécessité qu'ils soient instamment remplacés par des modèles circulaires, régénératifs et de proximité.
13. L'urgence climatique et les systèmes de résilience seront aussi en bonne place dans l'agenda du Conseil, à travers des approches pansociales et pour une transition vers des systèmes d'énergies alternatives qui doivent être une priorité tel un passage essentiel vers un avenir plus durable et juste.

### **Contribution au processus du Town Hall de CGLU**

14. En septembre 2022, le Conseil politique de CGLU s'est réuni avec les Town Halls de CGLU pour tirer les enseignements du point de vue des gouvernements locaux et régionaux avant de finaliser les documents d'orientation avant Daejeon. Le Conseil politique sur les villes sûres, résilientes et durables s'est confronté aux Town Halls sur la confiance et le gouvernement et sur le climat et la culture pour faire part de ses observations sur leurs documents d'orientation et réfléchir aux problèmes afin de proposer une transformation écologique vers des modèles de développement et de résilience mondiale basés au niveau local en accord avec nos environnements, au sein de leurs Town Halls en préparation pour le Congrès mondial de CGLU.

15. Le Town Hall sur le climat et la culture a tout particulièrement souligné combien la culture est une force manquante dans la planification climatique malgré sa force de transformation comme moteur des imaginaires sociaux et pour renforcer la résilience. Les participant·e·s ont par ailleurs rappelé la position unique des gouvernements locaux et régionaux pour aborder la planification climatique par le biais de la collaboration avec les voix de la culture et la société civile.

## Point 3.5

✓ Pour information

### MISE EN ŒUVRE DU NOUVEL AGENDA URBAIN

#### Résumé et recommandations

Le Conseil politique sur la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain, créé lors du Conseil mondial de CGLU de novembre 2020, a pour mission d'examiner les défis et les opportunités associés à la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain, pierre angulaire de l'agenda de développement et de la construction de villes et de territoires plus autonomes, inclusifs et résilients.

Dans le cadre de ce premier mandat, le Conseil politique sur la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain (le « Conseil politique ») a également instauré un alignement plus étroit avec l'Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux, le mécanisme mis en place pour assurer le suivi et l'examen du document final de Quito.

Ce document, qui expose les résultats des discussions du Conseil politique, alimentera également le contenu du Pacte pour l'avenir, qui définit la nouvelle stratégie de l'Organisation mondiale à partir de 2022.

#### L'Assemblée générale est invitée à :

1. **Prendre note** du rapport du Conseil politique sur la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain.

#### Contexte

1. Le Nouvel agenda urbain est une composante essentielle du programme de développement. Le développement de territoires autonomes, inclusifs et résilients, ouverts et comptables de leur action auprès des citoyens, est crucial pour la réalisation de l'Agenda 2030 et de l'ensemble des objectifs mondiaux.
2. La capacité à tenir les engagements et l'évolution des politiques urbaines, à l'échelle nationale et internationale, sont essentielles aussi bien pour le rôle des gouvernements locaux en matière de développement, que pour la place accordée au mouvement municipal international dans les politiques de développement.
3. Créé en 2020, le nouveau Conseil politique sur la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain a commencé ses travaux en janvier 2021 afin de contribuer à l'importante réunion de Quito+5+1, qui s'est tenue en avril 2022 au siège des Nations unies.



4. Le Conseil politique sur la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain est coprésidé par **Carlos Martínez**, maire de Soria et représentant de la présidence de CGLU sur le Nouvel agenda urbain, par **Ilsur Metshin**, maire de Kazan, président de CGLU-Eurasie et président du Comité consultatif des autorités locales auprès des Nations unies (UNACLA), et par l'Association sud-africaine des gouvernements locaux (SALGA). Le Conseil politique compte également neuf conseillers politiques.

### **Travail de terrain dans la phase initiale de lancement**

5. Dans le cadre de ses premiers travaux, la présidence – dirigée par Ilsur Metshin, maire de Kazan et président de l'UNACLA, par Carlos Martínez, maire de Soria et représentant de la présidence de CGLU sur le Nouvel agenda urbain, et par Thembisile Nkadimeng, coprésident de CGLU – a mis l'accent sur l'importance de renforcer le lien entre le Nouvel agenda urbain et les autres programmes universels de développement, et d'approfondir les travaux menés avec ONU-Habitat et le G20 sur les perspectives territoriales et les politiques urbaines infranationales.
6. Lors de ses premières délibérations, en février et mai 2021, le Conseil a recensé cinq enjeux-clés pour les travaux du Conseil au cours du dernier semestre de 2021 et du premier semestre de 2022 :
  - a) assurer un lien direct avec l'Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux, qui constitue un mécanisme formel de suivi et d'examen à l'approche de Quito+5.
  - b) assurer l'articulation entre le Conseil politique et l'UNACLA dans le cadre du partage des contributions au suivi et à l'examen du Nouvel agenda urbain.
  - c) mettre en avant le lien entre la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain et la localisation des objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de l'ODD 11 sur les villes durables.
  - d) veiller à ce que les données pertinentes fournies pour et par les gouvernements locaux et régionaux soient prises en compte dans le suivi et l'avancement de la mise en œuvre de l'agenda.
  - e) porter le point de vue des territoires et plaider pour une gouvernance à plusieurs niveaux ainsi que pour l'inclusion des gouvernements locaux et régionaux dans tous les processus liés à l'agenda.
7. Ces délibérations ont conduit à l'adoption d'une feuille de route technique vers Quito+5, identifiant les différentes étapes du discours qui sera tenu par le Conseil politique à l'Assemblée mondiale et à la réunion de haut niveau des Nations unies, avec le soutien de l'UNACLA.

### **Recommandations concrètes en vue de la réunion de haut niveau des Nations unies sur la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain (Quito+5)**

8. Pendant la seconde moitié de 2021 et la première moitié de 2022, la présidence du Conseil s'est employée à affiner ses recommandations en vue de la réunion de haut niveau des Nations unies, sur la base des contributions des conseillers et des sherpas.
9. Les résultats des délibérations mettent l'accent sur différents aspects des perspectives des gouvernements locaux et régionaux à propos de la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain :

- a) Le Nouvel agenda urbain et la pandémie : les gouvernements locaux et régionaux, soutenus par leurs réseaux et associations à travers le monde, se sont souvent retrouvés en première ligne et ont dû travailler d'arrache-pied pour prendre soin de leurs communautés et protéger les droits et la santé des citoyens grâce aux dispositifs locaux de fourniture de services publics, mais aussi pour renforcer les mesures de santé publique et garantir les moyens de subsistance des travailleurs. Cette question a été abordée dans le cadre de l'examen du Nouvel agenda urbain.
  - b) Les soins au cœur de la fourniture des services locaux : le Nouvel agenda urbain doit s'inscrire dans la continuité de la démarche de soins mise en œuvre par les gouvernements locaux et régionaux ces dernières années. La dimension du *care* (que l'on peut traduire par « soin » ou « sollicitude ») doit être intégrée dans toutes les décisions politiques, à commencer par la protection de la santé des citoyens et l'accès à des territoires sains.
  - c) Le Nouvel agenda urbain et les droits : les droits à un logement sûr et abordable, à la santé, aux services de base, à un environnement propre et à une éducation publique de qualité sont aussi nécessaires aujourd'hui qu'ils l'étaient lors de l'adoption du Nouvel agenda urbain. L'accès au logement reste un défi, les inégalités se sont accrues et l'urbanisation ne permet pas de garantir pas l'égalité des chances pour tous. Bien au contraire, elle entrave souvent l'accès aux services.
  - d) Le Nouvel agenda urbain et la nécessaire accélération de la localisation : le Conseil politique a insisté sur le fait que le Nouvel agenda urbain est un accélérateur de la mise en œuvre des ODD, et que si l'Agenda 2030 reste un cadre adapté à la transformation des systèmes en place, cette transformation ne saurait se faire sans la localisation, c'est-à-dire sans une mise en œuvre effective qui parte des territoires. Le Conseil a également mis en avant l'importance du suivi local que constituent les examens locaux et infranationaux volontaires (EVL et EVS) de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Ces mécanismes témoignent de la volonté politique de contribuer concrètement aux changements systémiques qui sont nécessaires pour ne laisser personne, ni aucun lieu, de côté, et pour garantir une transformation ascendante, et ils sont une source d'inspiration pour les processus de suivi et d'examen du Nouvel agenda urbain.
  - e) Le Nouvel agenda urbain, la mise en œuvre effective et le multilatéralisme : le Conseil politique a réaffirmé le besoin de développer un système dans lequel les gouvernements locaux et régionaux puissent prendre toute leur place, avec un siège permanent dans les instances de décision représentant leurs communautés, tout en insistant sur la nécessité d'une communauté internationale forte et d'un système des Nations Unies renouvelé, plus en phase avec le contexte actuel, qui intègre les gouvernements locaux et régionaux dans toutes les étapes des processus de décision de façon à garantir une représentation plus directe des communautés locales, et qui tienne compte de la valeur et du potentiel diplomatique des villes dans la construction d'un nouveau système multilatéral. Les conseillers ont recommandé aux gouvernements nationaux participant au Nouvel agenda urbain de soutenir l'engagement du collectif, qui joue un rôle essentiel pour la réalisation des objectifs de développement durable et la concrétisation de la vision de l'Agenda commun du SGNU.
10. En novembre 2021, le Conseil politique a organisé une session spéciale sur le Nouvel agenda urbain en marge du Congrès de Metropolis. Cette session a été l'occasion de faire le point sur les réalisations du collectif au cours des cinq premières années d'Habitat III, de revenir sur les recommandations faites par le collectif concernant la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain en 2021, et enfin de réfléchir aux recommandations de l'initiative CGLU-LSE-Metropolis sur la gouvernance de l'urgence.

Les résultats de la session ont alimenté les travaux du collectif lors de la réunion de haut niveau qui s'est tenue à New York en 2022.

11. Dans le cadre du Bureau exécutif de CGLU organisé à Séville en juin 2022, le Conseil politique a souligné l'importance de discuter du Nouvel agenda urbain dans une perspective ascendante et de manière coordonnée avec les autres programmes mondiaux. Les gouvernements locaux doivent reconstruire mieux et différemment, en traduisant les engagements communs en actions concrètes. À cet égard, le Nouvel agenda urbain est un levier essentiel pour accélérer les agendas et assurer la coordination des politiques entre tous les acteurs. Le Conseil politique a également rappelé qu'il était vital de rétablir la confiance entre les institutions et les citoyens pour instaurer un dialogue constructif permettant d'avancer vers un développement urbain durable.

### **Le Pacte pour l'avenir de CGLU**

12. Le Conseil politique continuera à jouer un rôle déterminant en contribuant notamment à l'axe « Gouvernement » du Pacte pour l'avenir et en l'articulant à de nombreux aspects de l'axe « Personnes et planète ».
13. En septembre 2022, le Conseil politique de CGLU a rencontré les mairies des villes membres de CGLU pour mieux connaître le point de vue des gouvernements locaux et régionaux avant de finaliser les documents d'orientation en prévision de Daejeon. Le Conseil politique sur le Nouvel agenda urbain a rencontré les mairies chargées des volets « Confiance et gouvernement » et « Climat et culture », afin de leur donner des retours sur leurs documents d'orientation et de réfléchir ensemble aux questions de la coopération décentralisée et du financement durable de leur institution en préparation du Congrès mondial de CGLU. Le Conseil politique a souligné que le succès du Nouvel agenda urbain dépendait de la capacité à faire en sorte qu'aucun citoyen ni aucun lieu ne soient laissés de côté, rappelant le rôle essentiel de l'écoute de la société civile et de la promotion du *care* comme valeur politique centrale. Les conseillers ont également insisté sur la nécessité de faire en sorte que le Nouvel agenda urbain prenne en compte la perspective du Sud.
14. Dans le prolongement des travaux effectués au cours des deux premières années de son mandat, le Conseil politique placera la confiance mutuelle au cœur du programme visant à garantir une mise en œuvre effective du Nouvel agenda urbain. Le rétablissement de la confiance entre les citoyens, les institutions et les communautés, à tous les niveaux, sera une condition préalable essentielle à la réalisation du Nouvel agenda urbain.
15. Le Conseil politique continuera de promouvoir la co-création et la mise en place d'une politique et d'une prise de décision véritablement inclusives, condition préalable à une gouvernance globale permettant d'assurer une mise en œuvre effective du Nouvel agenda urbain. Le Conseil pourra également se concentrer sur la manière de déployer de nouveaux mécanismes de gouvernance à plusieurs niveaux, tout en renforçant la protection des communs mondiaux.
16. Le Conseil politique est à même de jouer un rôle important en faveur de la revitalisation du système multilatéral et du développement d'un système interurbain de métropoles et de petites, moyennes et grandes villes, notamment en renforçant le continuum urbain-rural, afin de faire en sorte que les générations futures bénéficient d'un modèle de développement entièrement articulé autour de la démocratie locale.



## Point 4

✓ Pour information

### LE PRIX DE CGLU POUR LA PAIX

#### Résumé et recommandations

Le Prix de CGLU pour la paix attire l'attention du public international sur les gouvernements locaux qui mettent en œuvre des initiatives fortes pour assurer un développement durable et pacifique. Les gouvernements locaux qui ont mis en œuvre une approche innovante et à fort impact pour la construction de la paix et la création du dialogue peuvent être nominés. En plus de l'exposition et de la reconnaissance mondiale, le gouvernement local gagnant reçoit une récompense financière pour renforcer ses projets de paix et/ou pour faciliter les échanges d'apprentissage avec d'autres gouvernements locaux confrontés à des défis similaires.

Le prix vise également à contribuer à une pleine reconnaissance du rôle important, mais souvent négligé, des gouvernements locaux en tant qu'acteurs de la construction de la paix qui s'efforcent de créer ou de maintenir le dialogue, générant ainsi une approche plus efficace de la résolution des conflits, et constitue un instrument essentiel de l'Agenda pour la paix de CGLU, permettant de mettre en valeur les gouvernements locaux et régionaux en tant qu'espaces de paix.

Ce document présente le processus suivi pour la troisième édition du Prix de la Paix de CGLU.

#### L'Assemblée générale est invitée à :

1. **Prendre note** du processus et des finalistes du prix.
2. **Encourager** les membres à diffuser l'information concernant le prix et les initiatives présentées.

#### Contexte

1. Dans les situations de conflit, les gouvernements locaux ont un rôle important à jouer : ils doivent s'assurer que la prestation de services aux citoyen·ne·s est en place malgré le contexte difficile, et ils doivent promouvoir et faciliter la paix comme alternative aux conflits violents. Soutenue par CGLU et ses membres, cette édition du Prix pour la Paix a été rendue possible grâce aux contributions, tant financières que de contenu, de l'Association des gouvernements locaux d'Afrique du Sud (SALGA), de la ville de La Haye, de VFonds, de l'ONG néerlandaise PAX et de VNG International, dans le cadre du Conseil politique de CGLU sur les opportunités pour toutes et tous, la culture et la diplomatie des villes : les clés du développement durable et de la paix.



2. Le prix suscite l'attention du public international en mettant en lumière les initiatives inspirantes des gouvernements locaux du monde entier pour assurer un développement durable et pacifique. Le prix vise également à créer une plateforme d'échange et d'inspiration.
3. En plus de l'exposition et de la reconnaissance mondiale, le gouvernement local gagnant recevra un prix financier pour renforcer ses projets de paix et / ou faciliter les échanges d'apprentissage avec d'autres gouvernements locaux confrontés à des défis similaires.

### **Le jury**

4. Le jury du prix de CGLU est composé de représentant·e·s du monde des gouvernements locaux et de la prévention des conflits/de la construction de la paix :
  - **M. Wim Deetman**, Pays-Bas, ancien maire de La Haye, ancien président de la Commission de CGLU sur la diplomatie des villes
  - **M. Jerome Gama Surur**, Sud-Soudan, ancien gouverneur d'Eastern Equatoria
  - **Mme Katarina Kruhonja**, Croatie, militante pour la paix et directrice du Centre pour la paix, la non-violence et les droits humains
  - **M. Tarik Kupusović**, Bosnie-Herzégovine, ancien maire de Sarajevo
  - **Prof. Janne Nijman**, Pays-Bas, présidente de l'Institut T.M.C. Asser, professeure d'histoire et de théorie du droit international à l'Université d'Amsterdam
  - **Prof. Thulisile Nomkhosi Madonsela**, Afrique du Sud, professeure de justice sociale à Stellenbosch

### **Le processus**

5. L'édition 2022 du Prix de CGLU pour la Paix a été officiellement lancée en décembre 2021 à La Haye. Ce lancement a marqué le début de la période de candidature pendant laquelle les gouvernements locaux éligibles pouvaient soumettre leurs initiatives. Le prix peut être décerné aux gouvernements locaux qui travaillent eux-mêmes pour la paix et la résolution des conflits dans leur propre région, ou qui fournissent une assistance positive aux gouvernements locaux dans les zones de conflit et les zones fragiles, ce qui inclut les situations pré et post-conflit, mais aussi les zones qui ont connu la paix pendant des décennies. Le prix est décerné à un gouvernement local en tant qu'institution, et non à des individus. Il peut arriver que des gouvernements locaux travaillent ensemble sur une initiative de paix, et dans ce cas, le prix pourrait leur être décerné conjointement. Il peut s'agir, par exemple, de la coopération entre un gouvernement local touché par un conflit et sa ville partenaire extérieure. Le prix pour la paix est ouvert à tout gouvernement infranational qui relève de l'interprétation propre à CGLU du terme « gouvernement local ». Cela signifie qu'un gouvernement local est un gouvernement infranational défini comme tel par la constitution ou la législation de son pays. Toute initiative proposée doit avoir eu lieu, au moins partiellement, au cours des trois années précédant la candidature.
6. Les gouvernements locaux peuvent soumettre leur candidature en utilisant un formulaire de candidature standardisé, et ajouter des annexes sous forme de photos et/ou de vidéos. Les candidatures ont d'abord été examinées par le comité d'évaluation technique. Ce comité assure la vérification des candidatures solides, collecte des informations supplémentaires si nécessaire et évalue toutes les candidatures sur la base des critères suivants :
  - L'impact et l'efficacité de l'initiative en faveur de la paix - comment a-t-elle favorisé la paix dans la communauté - **25 points**.
  - Le potentiel de reproduction ou d'apprentissage de l'initiative pour d'autres gouvernements locaux dans des situations similaires - **15 points**.

- Le degré d'innovation ou de créativité démontré dans la conception de l'initiative - **15 points**.
  - La durabilité de l'initiative pour l'avenir - **10 points**.
  - Le degré d'intégration de l'initiative dans l'organisation du gouvernement local - **10 points**.
  - Le degré de difficulté, de complexité ou de danger de la situation à laquelle sont confrontés les acteurs de l'initiative sur le terrain - **15 points**.
  - La clarté générale et les détails des informations fournies sur l'initiative - **10 points**.
7. Au total, les critères ci-dessus permettent d'attribuer une note maximale de **100 points** aux projets nominés. Toutes les candidatures et leurs notations particulières seront communiquées au jury du Prix pour la paix. Le jury examine les notes, mais celles-ci ne servent qu'à l'informer, et le jury peut sélectionner tout finaliste et lauréat qu'il juge bon, indépendamment des notes. Par le biais de réunions numériques et de demandes d'informations aux candidats sérieux, le jury sélectionne une liste de cinq finalistes.

### Les finalistes

8. Le jury a sélectionné les cinq finalistes suivants :
- a) **Mersin, Turquie** : Développer le centre de cohésion sociale pour soutenir l'intégration, l'apprentissage interculturel et l'éducation à la paix.
  - b) **Mishiha, Burundi** : Par le biais de développement de « clubs de la paix » dans les écoles, soutenir le développement des jeunes pour en faire des membres responsables et dignes de confiance de la société.
  - c) **Monterrey, Mexique** : Réduire le recrutement des jeunes par les groupes criminels, en aidant les adolescents à faire face aux traumatismes en leur offrant un soutien psychosocial et des ateliers socioproductifs.
  - d) **Palmira, Colombie** : Mise en œuvre d'une approche globale de la prévention de la violence axée sur le travail avec les jeunes en hiérarchisant les ressources dans le cadre du projet PAZOS.
  - e) **Recife, Brésil** : Promouvoir la citoyenneté, les droits humains, une culture de la paix et l'accès à la justice dans les zones défavorisées grâce aux centres de paix communautaires COMPAZ.

### La cérémonie de remise du prix

9. Le lauréat sera annoncé le 13 octobre lors de l'Assemblée générale de CGLU. Une publication sera élaborée mettant en évidence les meilleures pratiques que ce processus a permis de recueillir.
10. Les finalistes et le lauréat du Prix pour la paix présenteront leurs dossiers lors du Congrès mondial, lors d'une session le 14 octobre qui servira également à poser les bases de l'avenir du Prix.

## Point 5

✓ Pour adoption

### RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES STATUTAIRES SUR LE PROCESSUS ELECTORAL

#### Résumé et recommandations

Sur ce point, la Commission des affaires statutaires présentera un rapport oral sur les dernières recommandations faites concernant le processus électoral, suite à la réunion de la Commission à Daejeon le 12 octobre.

#### L'Assemblée générale est invitée à :

1. **Adopter** le rapport et les recommandations de la Commission des affaires statutaires.

#### Pour rappel

1. Selon les Statuts de CGLU (articles 33-38), l'Assemblée générale nomme les membres du Conseil mondial parmi les membres gouvernements locaux, après avoir pris en compte le rapport de la Commission des affaires statutaires en ce qui concerne la validité des élections qui doivent être dûment tenues dans ce but au sein de chaque région mondiale selon les Règles de procédure électorale.
2. L'Assemblée générale traite de toutes les questions mises à l'ordre du jour par le Conseil mondial.



## Point 5 – Annexe 1

✓ Pour information

### PROCESSUS ELECTORAL

#### Résumé et recommandations

Notre 7e Congrès mondial verra le renouvellement des instances statutaires et de la Présidence de notre Organisation mondiale, qui seront élues pour un mandat de trois ans, du 10 au 14 octobre à Daejeon (Corée du Sud).

L'appel pour la Présidence est un exercice mondial, réalisé par le biais d'un appel ouvert aux membres, appel qui a été approuvé lors du Conseil mondial à Barcelone. L'appel a été lancé en mars 2022, et les candidatures devaient être soumises avant le 1<sup>er</sup> août 2022.

Bien que CGLU soit une fervente défenseuse de son système démocratique et ait toujours organisé des processus électoraux pour sa Présidence, l'Organisation encourage la recherche du consensus.

La conduite des élections, qui se fonde sur les statuts de CGLU, les règles de la procédure électorale, et les pratiques menées par l'Organisation mondiale, a été développé afin de garantir un processus solide. Elle a été adoptée par le Bureau exécutif de Montevideo et mise à jour par le Bureau exécutif qui s'est réuni à Séville en juin 2022. Immédiatement après, la conduite des élections mise à jour a été partagée avec les membres, et publiée sur la plateforme UCLGMeets.

Afin de refléter la réalité d'un grand nombre de candidatures à tous les postes, la Commission des affaires statutaires a effectué les propositions suivantes.

- La Commission des affaires statutaires a recommandé que **toutes et tous les candidat-e-s discutent de possibles accords et proposent un ticket (une proposition pour toute la Présidence) basé sur les négociations.**
- Au cas où un vote serait nécessaire, **la Commission des affaires statutaires a recommandé que le vote soit organisé en deux tours pour le poste de président-e uniquement.**
- Après que l'Assemblée générale nomme le Conseil mondial le 13 octobre 2022, une brève session sera organisée pour établir formellement le Conseil mondial. Pendant cette session, **le premier tour des élections sera organisé pour voter pour le/la président-e de CGLU.**
- Après ce premier tour, **les deux candidat-e-s qui auront reçu le plus grand nombre de votes resteront en lice et seront invité-e-s à composer leur ticket, incluant cinq coprésident-e-s** (qui peuvent être sélectionné-e-s depuis la liste de candidat-e-s à la Coprésidence et à la Présidence), **un-e trésorier-e et la présidente de la Commission permanente pour l'égalité des genres.**

- Le 14 octobre, pendant la session formelle du Conseil mondial, **le second tour des élections sera organisé pour élire le/la président-e de CGLU et son ticket.**

**L'Assemblée générale est invitée à :**

1. **Prendre note** du processus électoral proposé.

**Rappel des règles**

1. **Composition :** En vertu des Statuts (article 58) la Présidence de CGLU comprend le/la Président-e et jusqu'à 5 Coprésident-e-s, en plus du/de la Président-e de la Commission pour l'égalité des genres.
2. La Présidence est élue par le Conseil mondial parmi ses membres gouvernements locaux, pour un mandat renouvelable entre deux sessions ordinaires de l'Assemblée Générale.
3. Au moins un de ses membres doit provenir d'un membre gouvernement local individuel, au moins un d'une association nationale et au moins un de la Section métropolitaine. Le Président et les Co-Présidents agissent au titre de l'Organisation mondiale et non pas d'une section spécifique.
4. **Eligibilité :** Les membres de la Présidence détiennent un mandat électoral local ; en outre ils dirigent a) un gouvernement local ou b) une association nationale de gouvernements locaux.
5. S'ils ne remplissent plus les conditions a) ou b) ci-dessus, leur fonction au sein de la Présidence cesse à la date de la réunion du Bureau exécutif suivant.
6. Le Bureau exécutif déclare la vacance et a en charge d'organiser, le cas échéant, le processus d'élection en vue du remplacement.

**Situation des candidatures**

7. Lors de sa réunion à La Haye le 22 septembre, la Commission des affaires statutaires a confirmé que **quatre candidatures (une femme et trois hommes) ont été reçues pour le poste de président-e**, dans l'ordre alphabétique des noms de famille :
  - **M. Uğur Ibrahim Altay**, maire de Konya – Membre individuel
  - **Mme Carolina Cosse**, maire de Montevideo – Membre individuel / membre de Metropolis
  - **M. Jang-Woo Lee**, maire de Daejeon – Membre individuel
  - **M. Jan Van Zanen**, maire de La Haye, président de l'Association des municipalités néerlandaises (VNG) – Association de gouvernements locaux
8. La Commission a confirmé que **neuf candidatures (une femme et huit hommes) ont été reçues pour le poste de coprésident-e**, dans l'ordre alphabétique des noms de famille :
  - **M. Uğur Ibrahim Altay**, maire de Konya – Membre individuel
  - **M. Johnny Araya**, maire San José – Membre individuel
  - **Mme Carolina Cosse**, maire de Montevideo – Membre individuel / membre de Metropolis
  - **M. Altay Kulginov**, maire de Nur-Sultan – Association de gouvernements locaux
  - **M. Jang-Woo Lee**, maire de Daejeon – Membre individuel

- **M. Li Mingyuan**, maire de Xi'an – Membre individuel
  - **M. Bekhe Stofile**, président de la municipalité de Matjhabeng, président de l'Association des gouvernements locaux d'Afrique du Sud (SALGA) – Association de gouvernements locaux
  - **M. Jan Van Zanen**, maire de La Haye, président de l'Association des municipalités néerlandaises (VNG) – Association de gouvernements locaux
  - **M. Berry Vrbanovic**, maire de Kitchener, président émérite de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) – Association de gouvernements locaux
9. La Commission a confirmé que **deux candidatures (une femme et un homme) ont été reçues pour le poste de trésorier-e**, dans l'ordre alphabétique des noms de famille :
- **Mme Asmaa Rhalalou**, maire de Rabat – Membre individuel
  - **M. Berry Vrbanovic**, maire de Kitchener, président émérite de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) – Association de gouvernements locaux
10. La Commission a confirmé que **deux candidatures (deux femmes) ont été reçues pour le poste de présidente de la Commission permanente de CGLU sur l'égalité des genres**, dans l'ordre alphabétique des noms de famille :
- **Mme Fatimetou Abdel Malick**, présidente du Conseil régional de Nouakchott – Membre individuel
  - **Mme Carolina Cosse**, maire de Montevideo – Membre individuel / membre de Metropolis
11. L'éligibilité de toutes les candidatures a été confirmée par la Commission des affaires statutaires.

### Conduite des élections

12. Bien que CGLU soit une fervente défenseuse de son système démocratique et ait toujours organisé des processus électoraux pour sa Présidence, l'Organisation encourage la recherche du consensus. Les fondements mêmes de l'Organisation reposent sur la confiance, le respect et la volonté de collaborer, sur la base d'accords inclusifs. De fait, les candidat-e-s sont encouragé-e-s à proposer un ticket (une proposition pour l'ensemble de la Présidence), fondé sur les négociations.
13. En s'appuyant sur les expériences des Congrès précédents, les membres et les candidat-e-s sont encouragé-e-s à considérer qu'au-delà des postes de Présidence formels, il existe d'autres rôles de leadership possibles (tels que les membres des Conseils politiques, les envoyés spéciaux et les rapporteurs) qui devront être remplis pour accompagner l'ambitieux programme de travail de l'Organisation mondiale.
14. La Commission des affaires statutaires a recommandé de suivre la conduite des élections et d'organiser le vote en deux tours.
- Après que l'Assemblée générale nomme le Conseil mondial le 13 octobre 2022, une brève session sera organisée pour établir formellement le Conseil mondial. Pendant cette session, **le premier tour des élections sera organisé pour voter pour le/la président-e de CGLU.**
  - Après le comptage des votes, **les deux candidat-e-s qui auront reçu le plus grand nombre de votes resteront en lice pour le second tour.**
  - Les candidat-e-s sélectionné-e-s après le premier tour seront invité-e-s à **composer leur ticket, incluant cinq coprésident-e-s** (qui peuvent être sélectionné-e-s depuis la liste de candidat-e-s à la Coprésidence et à la Présidence), **un-e trésorier-e et la présidente de la Commission permanente pour l'égalité des genres.**

- Le 14 octobre, pendant la session formelle du Conseil mondial, **le second tour des élections sera organisé pour élire le/la président·e de CGLU et son collège présidentiel.**
15. La conduite de élections, mise à jour par le Bureau exécutif de Séville, est disponible à l'annexe 2.



## Point 5 – Annexe 1

### CONDUITE DES ELECTIONS DE CGLU POUR LE CONGRES MONDIAL DE 2022 A DAEJEON **Adoptée par le Bureau exécutif de 2019 à Montevideo** **Amendée par le Bureau exécutif de 2022 à Séville**

1. La *Conduite des élections* a pour objectif de rappeler les principales règles à suivre pendant le processus électoral et les procédures des élections elles-mêmes pendant le Congrès.
2. Les *Statuts de CGLU* et les *Règles de la procédure électorale* constituent les documents de référence pour l'organisation des élections, avec les recommandations de la Commission des affaires statutaires.
3. En raison de la portée et de la diversité de son réseau, CGLU recherche traditionnellement à obtenir un large consensus quant à la nomination de ses représentant.e.s. Toutefois, sa vocation d'inclusion et de transparence envisage également la possibilité d'avoir plusieurs candidatures pour un même poste ou événement. Le présent document résume la façon dont les élections sont organisées.

#### **Processus électoral : Qui élit qui ?**

4. Le Conseil mondial est nommé par l'Assemblée générale à partir d'une liste précédemment révisée et recommandée par la Commission des affaires statutaires, suivant les conseils des sections.
5. Le Bureau exécutif est nommé par le Conseil mondial parmi ses membres, en fonction de la liste accordée par l'Assemblée générale.
6. L'élection de la Présidence a lieu pendant le Conseil mondial.

#### **Appel à candidatures**

7. L'appel à candidatures est organisé par le Secrétariat mondial, suivant les instructions du Bureau exécutif et les recommandations de la Commission des affaires statutaires. Les appels à candidatures respectent le calendrier électoral défini par le Bureau exécutif, suite à la proposition de la Commission des affaires statutaires.

#### **Principales règles électorales**

8. Selon l'article 7 des Statuts, l'adhésion à CGLU est ouverte à deux types de membres gouvernements locaux :
  - Villes et gouvernements locaux individuels ;
  - Associations nationales de gouvernements locaux.



9. Selon la règle 5 des règles de la procédure électorale, chaque type de membre gouvernement local aura droit à au moins 30 % des sièges au Conseil mondial et au Bureau exécutif, même si son pourcentage réel est moindre.

### ***Egalité des genres***

10. Selon la règle 5, aucun genre ne devrait représenter moins de 30 % en 2019. Pour le processus de 2022, il est recommandé d'appliquer un strict minimum de 30 %.
11. Cette règle devra également s'appliquer à la Présidence et Vice-présidence.

### ***Eligibilité***

12. Seuls les membres à jour dans le paiement de leur cotisation sont éligibles. La date limite des paiements de cotisations a été fixée au 30 juin. Les secrétaires généraux des sections ont reçu les références d'éligibilité avec le lancement du processus électoral, indiquant les membres qui, selon les registres du Secrétariat mondial, peuvent être nommés, en fonction de la situation actuelle des paiements de leurs cotisations.
13. En vertu des Statuts, les représentant·e·s élu·e·s aux instances statutaires doivent détenir un mandat politique émanant d'un gouvernement local.
14. Selon la règle 5.6 des règles de la procédure électorale, dans les statuts de CGLU on comprend la notion de mandat politique comme suit : Un mandat détenu par ***un représentant politique, soit une personne qui exerce une fonction publique, qui fait partie d'une instance délibérative en charge de définir et mettre en œuvre des politiques publiques locales ou régionales.***

### **Droit de vote**

15. **Seuls les membres dûment nommés au Conseil mondial** et à jour dans le paiement de leurs cotisations ont le droit de voter. Si le/la titulaire ne peut participer à la réunion, son/sa suppléant·e officiel·le, dûment nommé·e au Conseil mondial, aura le droit de voter.
16. **Un·e membre titulaire du Conseil mondial ne peut pas être suppléant·e d'un autre membre au sein de la même instance statutaire.**
17. **Un·e suppléant·e peut être nommé·e pour représenter jusqu'à deux membres titulaires**, ce qui lui donne le droit de voter deux fois, au nom des deux membres qu'il/elle substitue.
18. **Un·e membre titulaire représentant deux entités différentes peut avoir deux votes**, au nom des deux entités qu'il/elle représente.
19. **Il n'existe pas de système de procuration** et, par conséquent, seuls les membres dûment inscrits sur les listes de représentation, adoptées par l'Assemblée générale, peuvent voter.
20. Les membres titulaires et les suppléant·e·s doivent être des représentant·e·s politiques, tel que mentionné ci-dessus.

### **Conduite des élections sur place : bulletins de vote**

21. Les bulletins de vote sont préparés et distribués par le Secrétariat mondial.

22. Ils sont distribués aux membres précédemment nommés au Conseil mondial, à la fin de l'Assemblée générale.
23. Un bulletin de vote sera distribué par membre titulaire ou suppléant du Conseil mondial, sur présentation d'une pièce d'identité et de sa lettre d'acceptation de nomination.
24. Des tables seront organisées par continent afin de faciliter la distribution.
25. Les bulletins sont personnels et ne peuvent être transférés à d'autres représentant·e·s.
26. Il peut y avoir des bulletins de différents couleurs, qui seront utilisés pour différentes décisions.

### **Vote**

27. Le vote aura lieu pendant le point correspondant du Conseil mondial.
28. Les urnes seront placées dans la salle même où la réunion du Conseil aura lieu.
29. **Si le nombre de candidatures reçues pour le poste de Président·e est supérieur à quatre, il sera nécessaire d'organiser le vote en deux tours.**
30. Le **premier tour des élections** aura lieu immédiatement après l'Assemblée générale. Une brève session sera organisée pour établir formellement le Conseil mondial nouvellement nommé. Les membres votant·e·s du Conseil mondial seront alors invité·e·s à voter pour élire le/la président·e de CGLU.
31. Après le comptage des votes, **les deux candidat·e·s qui auront reçu le plus grand nombre de votes resteront en lice pour le second tour.**
32. Les candidat·e·s sélectionné·e·s à l'issue du premier tour seront invité·e·s à **composer leur collègue présidentiel, incluant jusqu'à cinq coprésident·e·s** (qui peuvent être sélectionné·e·s depuis la liste de candidat·e·s à la Coprésidence et à la Présidence), **un·e trésorier·e et un·e trésorier·e adjoint·e.**
33. Le **second tour des élections** sera décidé en fonction de la majorité des votes reçus et aura lieu pendant la session formelle du Conseil mondial. Les membres votant·e·s du Conseil mondial seront invité·e·s à voter pour élire le/la président·e de CGLU et son collègue présidentiel.

### **Composition du collège présidentiel**

34. Les critères suivants doivent autant que possible être pris en compte pour parvenir à un collège équilibré :
  - a) **Equilibre géographique** : rechercher autant que possible une représentation géographique équilibrée dans l'équipe présidentielle.
  - b) **Equilibre femmes-hommes** : rechercher autant que possible une représentation femmes-hommes équilibrée au sein de la Présidence.
  - c) **Représentation des différents types de membre** : selon l'article 58 des statuts, la Présidence doit inclure au moins un membre gouvernement local individuel ; au moins un membre d'une association nationale ; et au moins un membre métropolitain. Au-delà du rappel de cet aspect statutaire, une mention spéciale a été faite pour l'inclusion des membres villes intermédiaires.

## Comptage des votes

35. Le comptage des votes aura lieu pendant la réunion et sera effectué par un *sous-comité* de la Commission des affaires statutaires (le comité de supervision électorale), qui inclura cinq représentant·e·s d'au moins trois sections et une personne du Secrétariat mondial (composition sujette à l'accord de la Commission des affaires statutaires).
36. Les candidat·e·s ou représentant·e·s des candidat·e·s à élection peuvent participer en tant qu'observateurs uniquement.
37. Le nombre de bulletins de vote et de votes enregistrés sera annoncé et vérifié.
38. Les résultats du vote seront communiqués au/à la président·e de session et au/à la secrétaire général·e de CGLU.
39. Le/la président·e de session annoncera les résultats au Conseil mondial, au moment de son choix en fonction de l'ordre du jour, et de préférence à la fin de la réunion.
40. C'est à la discrétion du/de la président·e d'informer des détails des résultats.

## Gouvernance électorale et principales règles

### *Règles*

41. Les *statuts de CGLU* et les *règles de la procédure électorale*, telles qu'amendées à Chicago en 2010, constituent les documents de référence pour l'organisation des élections, avec les recommandations de la Commission des affaires statutaires.

### *Principaux acteurs du processus électoral*

- **Le Secrétariat mondial** : il facilite le processus.
- **La Commission des affaires statutaires** : elle fournit des recommandations sur la conduite des élections.
- **Les instances statutaires de CGLU** : elles apportent la supervision politique des recommandations de la Commission des affaires statutaires.
- **La représentation politique des sections** : elle assure un rôle de supervision dans chaque région et section.
- **Les secrétariats des sections** : ils facilitent la mise en œuvre des décisions.
- **Le Comité de supervision électorale**.

### *Responsabilités du Secrétariat mondial*

- a) Il fournit à la Commission des affaires statutaires tous les documents pertinents pour décision.
- b) Il informe les secrétariats des sections des décisions de la Commission des affaires statutaires.
- c) Il informe les membres des règles de la procédure électorale.
- d) Il publie le calendrier des élections.
- e) Il facilite la conduite des élections.

### *Responsabilités de la Commission des affaires statutaires*

- a) D'après les règles de la procédure électorale, la Commission des affaires statutaires doit s'assurer que les principes et critères établis dans le cadre électoral soient dûment respectés.

- b) La Commission doit aussi encourager le consensus et les bonnes pratiques dans les régions mondiales, tout au long du processus.
- c) La Commission aura les tâches suivantes :
  - Apporter un cadre pour les élections, qui comprendra la clarification des frontières de chaque région mondiale définie et le respect des pourcentages relatifs aux différents types de membres représentés, ainsi que la coordination entre les différents membres dans les Sections respectives ;
  - Réviser les candidatures et les nominations selon les critères d'éligibilité ;
  - Approuver les propositions des sections régionales, qui doivent se faire sur la base d'un consensus entre les membres au sein de la région ;
  - Garantir la validité des résultats et résoudre les désaccords significatifs au sujet de la réalisation des élections dans une région mondiale, si nécessaire dans des cas sérieux en exigeant une nouvelle élection pour cette région mondiale.
- d) La Commission doit également présenter son rapport sur la procédure électorale et ses résultats à l'Assemblée générale et au Conseil mondial.

### ***Responsabilités des sections***

- a) En vertu des règles établies dans le processus électoral, les sections sont invitées à fournir les informations suivantes afin la date limite, afin de permettre à la Commission des affaires statutaires de préparer son rapport à l'Assemblée générale.
- b) Les informations suivantes sont à présenter en fonction du calendrier accordé :
  - Une lettre résumant les dispositions prises pour le processus électoral ;
  - La liste des nominations correspondant à la section ;
  - Un formulaire de contact dûment rempli pour chaque membre nommé ;
  - Une lettre de chaque membre nommé acceptant explicitement de faire partie des instances statutaires de CGLU.
- c) Les sections devront assurer un suivi actif pour s'assurer que des nominations éligibles sont présentées, dans le respect des points suivants :
  - Attribution des sièges par section et par type de membre ;
  - Égalité des genres ;
  - Éligibilité.
- d) Les sections doivent s'efforcer de présenter des nominations atteintes par consensus et d'inclure dans le processus tous les membres de CGLU impliqués dans la région correspondante.
- e) Quand il existe une section régionale au sein d'une région définie, elle aura la responsabilité de coordonner la procédure électorale, et d'assurer la liaison avec la Commission des affaires statutaires. S'il y a plus d'une section régionale dans une région, elles ont le devoir de coopérer pour assurer un bon fonctionnement de la procédure électorale.

### ***Responsabilité du Comité de supervision électorale***

- 42. Tel qu'accordé par le Conseil mondial de 2021, le Comité de supervision électorale sera nommé au début du processus électoral, pour soutenir le Secrétariat mondial et les Sections.

43. Les tâches du Comité de supervision électorale incluent :

- a) Accompagner le processus électoral par le biais des travaux de la Commission des affaires statutaires.
- b) Superviser les arrangements pratiques du placement des urnes.
- c) Superviser le processus de vote.
- d) Recevoir des rapports sur la distribution des bulletins de vote.
- e) Se charger du comptage des votes.
- f) Comparer le nombre de votes reçus et le rapport sur la distribution des bulletins.
- g) Préparer un rapport à présenter au/à la président-e de la session du Conseil mondial, incluant les résultats électoraux et le détail des incidents survenus, s'il y a lieu.

## Point 6

✓ Pour adoption

### RATIFICATION DES VICE-PRESIDENT·E·S DE CGLU NOMINE·E·S PAR LES SECTIONS

#### Résumé et recommandations

Selon la structure décentralisée de l'Organisation mondiale et comme établi par l'article 62 des Statuts de CGLU, les nominations pour les vice-président·e·s de CGLU sont proposées par les Sections et le Forum des régions de CGLU suite à des accords au sein des Sections respectives.

#### L'Assemblée générale est invitée à :

1. **Ratifier** les nominations des vice-président·e·s de CGLU.

#### Nominations proposées par les Sections

1. **AFRIQUE :**  
**M. Oumarou Dogari Moumouni**, maire de Niamey
2. **ASIE-PACIFIQUE :**  
**M. Ashok Kumar Byanju Shrestha**, maire de Dhulikhel, président de l'Association municipale du Népal
3. **EURASIE :**  
**M. Aysen Nikolaev**, gouverneur de la république de Sakha
4. **EUROPE :**  
**Mme Carola Gunnarsson**, maire de Sala et vice-présidente de l'Association suédoise des autorités locales et régions (SALAR)
5. **MOYEN-ORIENT ET ASIE DE L'OUEST :**  
**M. Yücel Yilmaz**, maire de Balıkesir
6. **AMERIQUE LATINE :**  
A confirmer
7. **AMERIQUE DU NORD :**  
**Mme Taneen Rudyk**, conseillère de Vegreville, présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)
8. **METROPOLIS :**  
**Mme Claudia López**, maire de Bogotá, présidente de Metropolis
9. **FORUM DES RÉGIONS :**  
A confirmer



## Point 7

✓ Pour adoption

### NOMINATION DU CONSEIL MONDIAL DE CGLU

#### Résumé et recommandations

Conformément au mandat prévu par les Règles de CGLU pour superviser le processus électoral de l'Organisation mondiale, la Commission des affaires statutaires a défini un cadre pour les élections. Elle a également défini un calendrier électoral en étroite coordination avec les sections de CGLU et s'est réunie trois fois au cours de l'année 2022 afin de réviser les progrès réalisés.

**Ce document présente les propositions préliminaires de nominations au Conseil mondial par chaque section, en attendant la révision finale par la Commission des affaires statutaires qui se réunira à Daejeon le 12 octobre. De nouvelles listes seront partagées via la plateforme UCLGMeets si des changements devaient intervenir dans les nominations originales.**

Le nombre total de sièges est de 342.

#### L'Assemblée générale est invitée à :

1. **Ratifier** les nominations au Conseil mondial.

1. Vous trouverez dans des annexes indépendantes les nominations reçues par le biais des Sections, ainsi que le résumé des nominations.

1. **Afrique**
2. **Asie-Pacifique**
3. **Eurasie**
4. **Europe**
5. **Moyen-Orient & Asie de l'Ouest**
6. **Amérique Latine**
7. **Amérique du Nord**
8. **Metropolis**

2. Il convient de rappeler, tel qu'en est convenu le Bureau exécutif pour la transition visant à renforcer la représentation des gouvernements régionaux au sein de CGLU, qu'il a été décidé que les nominations des gouvernements régionaux seraient encouragées au sein de chaque Section et qu'une Vice-présidence spécifique serait créée afin de garantir la visibilité et la voix politique de ce type de membre.





**Répartition des sièges :**

<b>Sections</b>	<b>Conseil mondial</b>	<b>Bureau exécutif</b>
Afrique	45	15
Asie-Pacifique	66	23
Europe	73	23
Eurasie	36	12
Moyen-Orient & Asie de l'Ouest	35	12
Amérique Latine	39	13
Amérique du Nord	24	8
Metropolis	21 + 1 VP	7 + 1 VP
Forum des Régions / Régions de CGLU	1 VP	1 VP
Hôte du Secrétariat mondial : Barcelone	1	1
<b>Total</b>	<b>342</b>	<b>116</b>